

**Pete Seeger:**  
mort d'un  
troubadour  
américain  
engagé  
Page B 10



Voyage en  
Israël: des  
musulmans  
accusent  
Harper de  
**diffamation**  
Page A 3



www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

Vol. CV N° 17

LE DEVOIR, LE MERCREDI 29 JANVIER 2014

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

## CHARTRE DES VALEURS Couillard met en garde le Québec contre la volonté de se distinguer

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Saint-Félicien — Le chef libéral Philippe Couillard a prévenu que le Québec ne peut choisir un modèle de diversité qui se distingue de ses voisins en Amérique du Nord, comme le propose le Parti québécois avec la charte des valeurs, sans risquer d'en pâtir sur le plan économique.

« Nous ne sommes pas en Europe. Nous ne sommes pas des Européens déplacés. Nous sommes des Nord-Américains et nous fonctionnons dans un contexte nord-américain », a affirmé Philippe Couillard en marge du caucus de son parti. « Les sociétés nord-américaines, par nature, sont diverses. La nôtre devient également de plus en plus diversifiée. »

Selon lui, les investisseurs étrangers, avant de placer leurs billes au Québec, tiendront compte de « la façon dont cette diversité est gérée, non pas comme source de tensions ou de divisions, mais comme un actif pour la société et une source de prospérité ». Cela fera partie des multiples facteurs qui seront évalués, a-t-il précisé.

« La diversité chez nous, ce n'est pas une menace. Nous ne sommes pas menacés au Québec », a-t-il insisté.

Le chef libéral, qui croit réelle la possibilité que Pauline Marois déclenche des élections sous peu, juge que la population sera placée devant un choix entre « deux modèles de société complètement différents »: le Parti libéral misera sur la croissance économique pour assurer le financement adéquat des services publics.

VOIR PAGE A 10: COUILLARD

**Lire aussi** Le p.-d.g. de Cogeco, Louis Audet, plonge dans le débat sur la charte. **Page B 1**

## FERNAND LEDUC, 1916-2014



Jaune, huile sur toile réalisée en 1962. Le peintre Fernand Leduc, l'un des signataires du manifeste Refus global, vient de disparaître à l'âge de 97 ans.

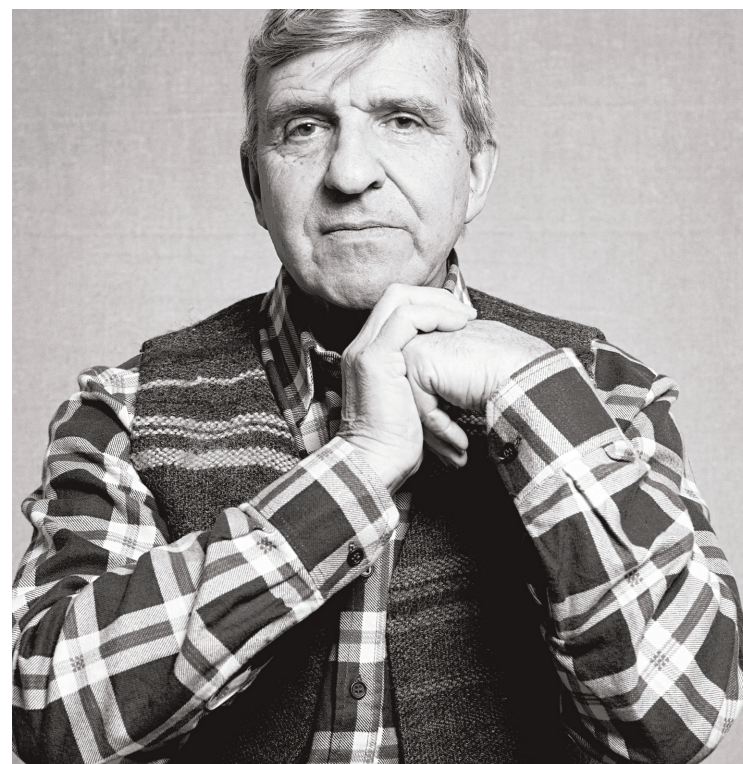
## Retour vers la lumière

ODILE TREMBLAY

Si longtemps, il aura cherché à rendre le clair et l'obscur, le chaud et le froid sur ses toiles jusqu'au minimalisme ultime. John Porter du Musée des beaux-arts du Québec en parlait comme du plus grand des peintres vivants. Voici Fernand Leduc disparu. Un phare, un artiste majeur, un philosophe aussi dans une quête de conscience jetée sur toile, un pédagogue qui aimait transmettre s'éteignent avec lui. Il aura traversé un siècle en cherchant l'épure.

À 97 ans, on tombe parfois endormi et on ne se réveille pas: un départ en pente douce, avec un cancer qui gruge. Il y a sept ans s'était éteinte avant lui sa compagne de vie et muse de longue haleine, l'artiste poète Thérèse Renaud, en espérant que Fernand Leduc puisse la rejoindre dans un ailleurs aussi lumineux que ses toiles. Leur fille unique Isabelle est aussi une artiste en art visuel.

Peintre de l'abstraction, mais aussi d'une lumière émanant de sa toile, en paysages sans contours, Fernand Leduc disait créer par nécessité intérieure, poussé par un élan à capter l'énergie. Car ce grand théoricien de l'art carburait beaucoup à l'intuition. « À la sensualité aussi », précise une de ses proches, Line Ouellet, directrice générale du Musée



Portrait de Fernand Leduc en 1987

national des beaux-arts, à Québec, très éprouvée par son décès.

« Mais qu'est-ce que tu fais ? lui demandait sa belle-sœur Jeanne Renaud, aux derniers temps de sa vie — Je rêve. — Quand tu rêves, est-ce que tu peins ? — Non, quand on peint, on a quelque chose à dire et je n'ai plus rien à dire. Lui si structuré dans sa parole s'est tu.

Tous ceux qui l'ont connu

célèbrent sa profondeur et son humanité, sa fierté, son exigence, son idéalisme aussi. Ses microchromies étaient à son image, avec des couches superposées toutes chargées de sens, qui commandaient un regard intérieur pour les décoder.

« J'avais pour lui la plus grande estime et un grand res-

VOIR PAGE A 10: LEDUC

## Dérive vers l'anglais à l'UdeM ?

Des étudiants  
dénoncent le laxisme  
dans l'application de  
la Politique linguistique

LISA-MARIE GERVAIS

Des étudiants dénoncent l'anglicisation galopante à l'Université de Montréal et le laxisme dans l'application de la Politique linguistique qui consacre pourtant la prédominance du français. Selon eux, les règles encadrant la langue d'enseignement, la diffusion du matériel pédagogique et la remise des travaux sont trop librement interprétées par les professeurs.

« Au début de mon baccalauréat, dans un de mes cours, une de mes profs avait dit que le travail qu'on devait faire pouvait être remis en anglais ou en français, au choix », raconte Vincent Blais-Fortin, étudiant à l'Université de Montréal, qui signe une lettre déplorant ce « laisser-aller » dans le mensuel étudiant *Le Pigeon dissident*, reprise dans notre page éditoriale. « Depuis le début, j'ai l'impression que c'est laissé au libre arbitre de l'enseignant d'appliquer ou non la politique linguistique ».

M. Blais-Fortin, qui est étudiant en 3<sup>e</sup> année au baccalauréat en droit et vice-président de l'Association des jeunes péquistes de l'UdeM, ne peut toutefois confirmer combien d'étudiants ont effectivement remis des travaux dans une autre langue que le français. Mais à son avis, de plus en plus d'enseignants qui avaient pourtant à cœur le français ont abandonné la lutte, d'autres militent carrément pour

VOIR PAGE A 10: UDEM

**Lire aussi** La lettre de Vincent Blais-Fortin. **Page A 8**

DISCOURS SUR  
L'ÉTAT DE L'UNION

## Obama veut rétablir la foi dans le rêve américain

ALEXANDRE SHIELDS

Alors que s'amorce la bataille politique en vue des élections de mi-mandat, le président Barack Obama a profité mardi du discours sur l'état de l'Union pour réaffirmer sa volonté de lutter contre les inégalités sociales grandissantes aux États-Unis afin de rétablir la foi dans le rêve américain. Il a cependant évité d'aborder l'épineux dossier de l'oléoduc Keystone XL, projet cher au gouvernement Harper.

« L'Amérique ne restera pas là à rien faire, et moi non plus », a lancé le président Obama au cours de son discours de près d'une heure. *La dure réalité, c'est que même si l'économie reprend, il y a encore trop d'Américains qui travaillent plus fort que jamais et qui parviennent à peine à joindre les deux bouts. Et il y en a encore trop qui*

VOIR PAGE A 10: OBAMA

**Lire aussi** Inégalités et pauvreté n'ont jamais été aussi répandues aux États-Unis. **Page B 1**

## AUJOURD'HUI



**Actualités** SOLIM: Arsenault défend l'intégrité de Lavallée. **Page A 5**

Québec n'a reçu aucune offre pour l'étude du « potentiel économique des énergies fossiles » dans le golfe du Saint-Laurent. **Page A 4**



Avis légaux..... B 4  
Décès..... A 6  
Météo..... B 6  
Mots croisés..... B 6  
Petites annonces..... A 6  
Sudoku..... B 3

# FORUM SOCIAL DES PEUPLES

Un autre Canada est possible, et nécessaire!



CETTE PAGE EST PRODUITE PAR ALTERNATIVES > LA SOLIDARITÉ EN ACTION > WWW.ALTERNATIVES.CA

NOUS DÉFENDONS LA JUSTICE SOCIALE, L'ÉQUITÉ, LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS PARTOUT SUR LA PLANÈTE.

**Du 21 au 24 août 2014 se tiendra le tout premier Forum social des peuples de l'histoire de ce pays. Des milliers de personnes de partout au Canada convergeront vers Ottawa pour débattre des moyens de résister aux politiques d'austérité promulguées par l'actuel gouvernement fédéral et pour bâtir les alliances qui sont nécessaires maintenant et pour l'avenir.**

La colère et le mécontentement contre le gouvernement conservateur ne cesse d'augmenter partout au Canada. Groupes environnementalistes, communautés autochtones, étudiants, syndicats, organisations démocratiques, de femmes, associations culturelles, – en réalité, toutes les organisations de la société civile et même nos institutions démocratiques – sont aujourd'hui menacées et par les politiques et les actions du gouvernement canadien. Des manifestations pour la justice sociale et environnementale surgissent dans tout le pays.

## Bâtir un front commun contre la droite

Le Forum social des peuples est un processus partant de la base et des luttes menées quotidiennement sur le terrain. Il vise à stimuler les débats, les solidarités et les actions collectives. Sa construction est ouverte et inclusive et s'adresse à tous les mouvements sociaux du Canada, du Québec ainsi qu'aux peuples autochtones.

Au delà des politiques d'austérité mises de l'avant par l'actuel gouvernement fédéral, à plus long terme, cette démarche sera le fondement d'un changement en profondeur tant au niveau économique, social que politique.

## Qu'est-ce qu'un forum social ?

Les forums sociaux sont des espaces permettant la discussion des problématiques sociales ainsi que l'identification des pistes d'action collectives pour y répondre. Ils cherchent à stimuler la création de solidarités et de convergences entre les luttes. Ils sont animés par les valeurs de justice sociale, de démocratie participative et d'inclusion.

Des assemblées de convergence permettront de rassembler les participants sur la base de thématiques communes, par exemple la lutte aux changements climatiques, la défense des services publics ou la défense des droits humains.

## L'austérité dans la mire de l'ASSÉ

*Coop Média de Montréal, 8 novembre 2013 (traduit de l'anglais)*

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante a joué un rôle de premier plan dans la grève étudiante de 2011-2012 au Québec. Maintenant, l'organisation étudiante se penche sur les moyens de bâtir des ponts avec d'autres mouvements dans une tentative de créer un mouvement de résistance pan-canadien. L'ASSÉ milite pour faire du thème de l'éducation un enjeu important du Forum social des peuples en 2014.

## FTQ: Daniel Boyer annonce une campagne de mobilisation contre Harper

*Le Devoir, 5 janvier 2014*

« Il y a un forum social des peuples qui se tiendra au mois d'août prochain, qui rassemblera des gens un peu plus à gauche, sociaux-démocrates, qui auront tous un objectif commun, soit celui de battre Stephen Harper en 2015 », lance Daniel Boyer.

## La CSN veut un front syndical contre Harper

*La Presse Canadienne, 7 novembre 2013*

Le temps est venu pour le mouvement syndical au Canada de se mobiliser afin de contrer les politiques antisyndicales du gouvernement Harper, a soutenu jeudi le secrétaire général de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Jean Lortie

M.Lortie a affirmé que des efforts étaient en cours pour organiser une « coalition arc-en-ciel » de syndicats, d'environnementalistes et d'autres organisations pour rassembler 20 000 personnes à Ottawa l'été prochain, afin de s'opposer à l'ordre du jour du gouvernement. »

## Les Premières Nations au Forum social des peuples

*Déclaration Caucus des premières Nations du Forum social des peuples, 26 janvier 2013*

« Nous reconnaissons le besoin de travailler en partenariat avec nos alliés et nos groupes alliés, parce que nous comprenons que leur libération est liée à la nôtre.

Sur l'île de la Tortue, nous sommes plusieurs nations, aux cultures et aux valeurs différentes, aux tactiques et stratégies distinctes, qu'il faut respecter, et qui visent à s'affranchir de plus de 500 ans d'oppression.

Le Forum social des peuples doit travailler activement à créer un espace, non seulement pour assurer l'inclusion de ces peuples, mais aussi pour permettre à nos peuples de jouer un rôle actif en guidant et en exerçant un leadership dans ce processus. Ceci peut-être réalisé à travers la reconnaissance des valeurs distinctes et des droits des nombreuses nations de l'île de la Tortue. »

« Les peuples autochtones ont ras-le-bol du gouvernement Harper. Ils aspirent à une convergence des luttes qui pourrait se concrétiser avec cette initiative du Forum social des peuples. C'est un excellent moyen de lutter pour la décolonisation des esprits et des institutions. »

— Widia Larivière, fondatrice d'Idle No More Québec, 24 janvier 2014

## Why we need the people's social forum

*Par Derrick O'Keefe, journaliste, dans Canadian Dimension, 21 janvier 2014*

"I think that the Peoples' Social Forum is a very important initiative. More than a one-off major event, the Social Forum process has the potential to provide a framework for unity and coordination of all political forces opposing Harper and neoliberalism."

**Alternatives**  
La solidarité en action

**Soutenez alternatives en faisant un don ou en devenant membre!**

Appuis au Forum social des peuples:

Alliance de la fonction publique du Canada; Alternatives; Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI); Centre d'écologie urbaine de Montréal; Centrale des syndicats du Québec (CSQ); Chantier de l'économie sociale; Coalition Against Israeli Apartheid, Toronto; Common Frontiers; Confédération des syndicats nationaux (CSN); Conseil central du Montréal métropolitain (CSN); Conseil des canadiens; Conseil québécois des gays et lesbiennes; Conseil régional FTQ Montréal Métropolitain; Fédération des femmes du Québec; Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ); Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ); Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (CSN); Femmes Autochtones du Québec; Front d'action populaire en réaménagement urbain; Indigenous Environmental Network; Indigenous Peoples Solidarity Movement; Institut du nouveau monde; Latin American and Caribbean Solidarity Network; Latin American Trade Unions Coalition; Ontario Federation of Labour (OFL); Occupy Toronto; Réseau canadien de développement économique communautaire (RCDEC); Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier; Syndicat canadien des travailleurs et travailleuses des postes (STTP); Toronto Bolivia Solidarity; Toronto Stop the Cuts;



twitter  
@alternativesMTL



facebook.com  
/alternativesMTL



web  
alternatives.ca



téléphone  
(514) 982-6606

## ACTUALITÉS

Larguons  
les perdantsMANON  
CORNELLIER  
à Ottawa

Ce n'est pas seulement pour éviter de payer la facture de son nouveau programme de formation de la main-d'œuvre que le gouvernement Harper a décidé de reprendre une partie des fonds qu'il versait aux provinces pour la formation des sans-emploi les plus désavantagés.

Il veut reprendre une partie de sa mise parce qu'il ne croit tout simplement pas en la formation des plus mal pris. «*Nous croyons pouvoir faire mieux avec l'argent des contribuables et les fonds dépensés pour la formation en nous assurant qu'il y ait un emploi à la fin. Nous ne croyons pas en la formation simplement pour suivre une formation*» («we don't believe in training for the sake of training»), a déclaré mardi aux Communes le ministre de l'Emploi, Jason Kenney.

Ottawa verse 500 millions aux provinces dans le cadre d'ententes sur le marché du travail, en vertu desquelles les provinces offrent des services de formation adaptés aux besoins particuliers de sans-emploi ayant des problèmes d'employabilité ou qui font face à des obstacles à l'embauche. On parle ici d'autochtones, de personnes handicapées ou peu scolarisées, parfois analphabètes fonctionnelles.

Ottawa envisageait de récupérer 300 de ces 500 millions. Dans le cadre des négociations qui se poursuivent avec les provinces depuis les Fêtes, le ministre a offert de conserver seulement 200 millions, mais de prendre les 100 millions manquants dans la cagnotte destinée aux provinces pour les programmes de formation des prestataires actuels ou récents de l'assurance-emploi.

Pour les provinces, ça ne s'arrête pas là. En plus de perdre ces fonds, elles devraient, selon Ottawa, contribuer au nouveau programme annoncé dans le dernier budget. Cela voudrait dire rogner ailleurs ou porter l'odieux de l'abandon de programmes qui fonctionnent.

Pour les conservateurs, accroître l'employabilité d'un sans-emploi ne suffit pas. Il faut qu'il y ait un emploi assuré au bout de la formation donnée. Ce qui veut dire qu'on privilégie les gens déjà les plus aptes à réintégrer le marché du travail. Et tant pis pour les autres. C'est ce que M. Kenney a résumé en peu de mots.



Le gouvernement Harper a toujours eu un faible pour ceux qui s'en tirent déjà. Plusieurs de ses mesures fiscales n'aident que les familles qui ont un revenu imposable suffisant pour en profiter. Cela va des crédits remboursables pour les activités sportives ou artistiques des enfants au fractionnement du revenu aux fins d'impôt pour les couples âgés.

Et s'il réussit à effacer le déficit, son intention est d'offrir aux familles avec enfants de moins de 18 ans la possibilité de fractionner leur revenu aux fins d'impôt. Comme le soulignait l'étude du Centre canadien de politiques alternatives dont *Le Devoir* faisait état hier, 60% des familles, qui ont un revenu de 56 000\$ ou moins, profiteront au mieux d'une économie d'impôt de 50\$. En revanche, les familles gagnant 147 000\$, soit 5% des familles, récupéreraient en moyenne 1100\$ chacune. Les familles appartenant au premier décile, soit les 10% plus riches, empochaient 31% des bénéfices, alors que les cinq déciles du bas, ou la moitié de toutes les familles, se contenteraient de miettes: 3% des 2,7 à 3 milliards dépensés.

La réforme de l'assurance-emploi respecte aussi cette logique en faveur des gagnants. Les travailleurs saisonniers et ceux confrontés à un chômage cyclique sont la cible des mesures les plus strictes, dont l'obligation, après un nombre réduit de semaines, d'accepter un emploi offrant un salaire de 30% inférieur à celui du salaire antérieur.



En matière de formation, les provinces se sont tenues debout pour l'instant. Le Québec est allé plus loin en avertissant Ottawa qu'il ne participerait jamais à ce programme, qu'il exercerait son droit de retrait et exigerait sa part des fonds fédéraux.

La subvention pour l'emploi est censée entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril prochain. Qu'arrivera-t-il si l'impasse persiste? Les ententes existantes seront-elles automatiquement renouvelées ou Ottawa gardera-t-il les fonds en attendant d'avoir gain de cause? Mystère et boule de gomme. Le ministre Kenney a esquivé la question mardi aux Communes.

Le temps presse cependant, car le budget 2014 sera présenté dans deux semaines et il ne reste que deux mois avant la date fatidique. Les provinces ont besoin de savoir à quoi s'en tenir.

Depuis la reprise des travaux parlementaires lundi, il n'y a pourtant que le Parti libéral qui a tenté de faire pression sur le gouvernement pour qu'il respecte la volonté des provinces. En vain. Le chef Justin Trudeau a pris l'initiative et, même si son parti a peu de questions, il a consacré la majorité d'entre elles à cet enjeu. Le Nouveau Parti démocratique, qui a maintes fois dénoncé ce programme, est resté silencieux au cours des derniers jours.

Mais pour M. Trudeau, il s'agit avant tout de défendre les sans-emploi les plus dépourvus. La compétence des provinces demeure un enjeu secondaire puisqu'il ne s'objecterait pas à ce que le fédéral utilise ses propres fonds. Le chef libéral a toutefois des doutes à l'égard d'un tel programme car, dit-il, il profiterait avant tout aux entreprises qui ont déjà les moyens de faire de la formation.

mcornellier@ledevoir.com



GALI TIBBON ASSOCIATED PRESS

Le Conseil national des musulmans canadiens croit que le gouvernement discrédite les voix palestiniennes en les associant au terrorisme. Ci-dessus, le premier ministre Stephen Harper et son homologue israélien, Benjamin Nétanyahou, (à droite) visitent le Mémorial de l'Holocauste Yad Vashem lors du voyage de la délégation canadienne.

## VOYAGE EN ISRAËL

## Un groupe musulman menace de poursuivre le bureau de Harper pour diffamation

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le Conseil national des musulmans canadiens (CNMC) n'entend pas se faire accuser d'affinités terroristes impunément. L'organisme a envoyé mardi au bureau du premier ministre Stephen Harper une mise en demeure l'avisant de son intention de le poursuivre en justice s'il ne retire pas les propos diffamatoires tenus par son directeur des communications.

«*Le CNMC demande que les défenseurs publient immédiatement des excuses sans équivoque et une rétraction des propos diffamatoires dans une forme qui satisfait le CNMC. Le CNMC demande aussi que le texte de l'excuse et de la rétraction soit publié et affiché à perpétuité dans le site Internet du bureau du premier ministre*», est-il écrit dans la mise en demeure pour diffamation déposée à la Cour supérieure de l'Ontario.

Au cœur du litige se trouve la délégation qui a accompagné Stephen Harper lors de son voyage en Israël la semaine dernière. Parmi les 237 personnes entourant le premier ministre et son épouse se trouvait le rabbin torontois Daniel Korobkin. Le Conseil national des musulmans canadiens reproche à ce rabbin d'avoir accepté de présenter les activistes anti-islam Pamela Geller et Robert Spencer lors de leur passage à Toronto cet automne. De l'avis même du rabbin, ces deux orateurs sont très controversés. Leurs propos sont jugés si haineux qu'ils ont été interdits de séjour en Grande-Bretagne.

## Propos «diffamatoires»

Avant le départ de M. Harper pour le Moyen-Orient, donc, le CNMC a envoyé une lettre au bureau du premier ministre lui enjoignant d'exclure le rabbin Korobkin du voyage. C'est alors que le porte-parole du premier ministre, Jason Macdonald, a eu cette réponse: «*Nous ne prendrons pas au sérieux les critiques d'une organisation qui entretient des liens, documentés, avec des organisations terroristes telles que le Hamas*».

En conférence de presse, le directeur exécutif du CNMC, Ihsaan Gardee, a qualifié ces propos de «*faux, choquants et diffamatoires*». De nos jours, a-t-il illustré, être accusé de sympathie terroriste est aussi lourd de conséquences que de se faire traiter de pédophilie. «*On aura beau être exonéré comme l'a été Maher Arar par une commission d'enquête publique qui a coûté des millions de dollars, il se trouvera toujours des gens pour penser qu'il n'y a pas de fumée sans feu*». Son groupe milite pour les libertés civiles, se dit opposé aux actes terroristes «*commis par quelque groupe que ce soit*», ce qui inclut le Hamas, et reconnaît à Israël le droit d'exister.

«*Le bureau du premier ministre n'a de toute évidence pas aimé que la CNMC soulève des préoccupations concernant un membre de sa délégation [...]. Le bureau du premier ministre tente d'intimider et de faire taire les voix dissidentes. C'est antidémocratique et cela va à l'encontre de tout ce que les Canadiens s'attendent d'un gouvernement responsable*», estime Ihsaan Gardee. Le bureau du premier ministre s'est refusé à tout commentaire au motif que le dossier est devant les tribunaux.

Selon M. Gardee, ce n'est pas que son groupe qui est visé. «*Il y a un pattern très*



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Des propos tenus par Jason Macdonald, le porte-parole du premier ministre, sont au cœur du litige.

préoccupant et troublant» qui consiste à écraser quiconque critique le gouvernement. A ses côtés, Roch Tassé, de la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles, a opiné. «*Ce ne serait pas la première fois que le discours du présent gouvernement reflète une telle stratégie*».

Ce bâilonnement a notamment pour conséquence, fait-on valoir, que de moins en moins de groupes de pression musulmans ou arabes sont considérés comme légitimes, réduisant à une peau de chagrin le point de vue palestinien dans le débat sur le conflit au Moyen-Orient. Récemment, la Fédération arabe canadienne a été accusée de liens terroristes et a perdu son financement d'Ottawa.

Un voyage tumultueux

Le chef libéral, Justin Trudeau, a indiqué que, bien qu'il condamne l'approche conservatrice, il ne veut pas faire de politique sur le dos d'Israël et n'accordera donc pas son consentement à cette motion. Le Nouveau Parti démocratique non plus ne partage pas la façon de faire de M. Harper dans ce dossier, mais le chef, Thomas Mulcair, n'a pas indiqué clairement s'il appuiera la motion bloquiste.

Le Devoir

## SECTION D'APPEL DES RÉFUGIÉS

## Ottawa publiera toutes les décisions

La politique pourrait cependant être revue quand la jurisprudence du tribunal sera plus importante

GUILLAUME  
BOURGault-CÔTÉ

Changeement de cap partiel à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR). L'organisme a finalement décidé de publier toutes les décisions qui seront rendues par la Section d'appel des réfugiés (SAR), du moins pour un certain temps. Cela permettra aux avocats d'avoir accès à l'ensemble de la jurisprudence.

Le Devoir avait révélé le 16 janvier que seules les décisions jugées «*d'intérêt public*» seraient rendues publiques par ce tribunal fédéral mis sur pied en décembre 2012. En coulisse, des fonctionnaires du gouvernement avaient indiqué à différents intervenants que c'étaient les coûts associés à la traduction obligatoire des décisions qui expliquaient la volonté de tenir secrète une par-

tie de la jurisprudence.

Or, dans un courriel envoyé ces derniers jours aux intervenants du milieu et obtenu par *Le Devoir*, la CISR revient en partie sur sa décision.

«*La SAR étant un nouveau tribunal qui se penche sur des questions juridiques nouvelles et qui ne peut s'appuyer sur une jurisprudence volumineuse, la CISR considère que, pour l'instant, toutes les décisions de la SAR sont d'intérêt public. Par conséquent, toutes les décisions de la SAR sont publiées dans les deux langues officielles.*»

Mais le courriel écrit par James Ellard, gestionnaire aux communications, précise que la CISR pourrait réviser sa décision après quelques mois ou quelques années. «*Lorsque la SAR sera bien établie et qu'elle pourra s'appuyer sur une jurisprudence importante, les décisions*

de la SAR ne seront plus nécessairement toutes considérées comme étant d'intérêt public», indique M. Ellard. La CISR réexaminera alors «*les critères sur lesquels elle se fonde pour déterminer quelles décisions de la SAR sont d'intérêt public*».

## Des doutes

Cette modification de la position de la CISR a été bien reçue à Québec. «*J'accueille cette décision avec un certain soulagement*», a indiqué mardi la ministre Diane de Courcy, responsable de la Charte de la langue française. Cette dernière avait dénoncé le comportement de la commission il y a deux semaines. «*En plus de priver les réfugiés et leurs avocats des jugements rendus, la décision [initiale] contournait effrontément la Loi sur les langues officielles et manquait de respect envers la langue commune des Québécois de*

toutes les origines», réaffirme aujourd'hui M<sup>me</sup> de Courcy, tout en saluant le «*revirement*» de la CISR.

Du côté de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI), la réaction est mitigée. «*Pour le moment, nous sommes contents*, indique l'avocate Stéphanie Valois. *Mais nous demandons un accès permanent à l'ensemble de la jurisprudence, parce que celle-ci évolue constamment. On ne peut décider du jour au lendemain que ça s'arrête ici.*»

La SAR était le deuxième nouveau tribunal fédéral à adopter une approche restrictive en matière de publication de ses décisions. Le Tribunal de la sécurité sociale (assurance-emploi, régime de pensions et sécurité de la vieillesse) préconise lui aussi une publication selon l'intérêt public.

Le Devoir

## ACTUALITÉS

## Quatre anciens dirigeants de la SQ accusés au criminel

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

**F**raude, vol, abus de confiance: le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a confirmé mardi le dépôt d'une série d'accusations criminelles contre quatre anciens hauts dirigeants de la Sûreté du Québec (SQ).

Ceux-ci sont soupçonnés de s'être servi d'un fonds de dépenses secrètes pour offrir une indemnité de départ à l'un des accusés. Le fonds aurait aussi servi à payer un consultant professionnel qui ne pouvait offrir publiquement ses services à la SQ parce qu'il avait des problèmes avec le fisc.

### Deschesnes, Chabot, Tremblay et Audette

Les accusations visent Richard Deschesnes (directeur général de la SQ entre 2008 et 2012), Steven Chabot (directeur adjoint aux enquêtes criminelles jusqu'en 2010), Alfred Tremblay (directeur adjoint aux enquêtes criminelles de 2010 à 2012) et Jean Audette (ancien cadre supérieur).

MM. Deschesnes et Audette étaient suspendus avec solde depuis la fin de 2012. Les deux autres sont à la retraite. Tous les quatre comparaitront le 13 février.

«Après analyse de l'ensemble de la preuve, les quatre individus ont été accusés de fraude et de vol d'une somme dépassant 5000 \$ à l'égard de la Sûreté du Québec et du gouvernement du Québec, ainsi



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

**Richard Deschesnes apparaît ici lors de son assermentation comme directeur général de la Sûreté du Québec, en 2008.**

que d'abus de confiance par un fonctionnaire public», a indiqué le DPCP, sans donner plus de détails.

La Sûreté du Québec a «pris acte» de la décision du DPCP. Le corps policier a fait valoir que «plusieurs mesures ont été apportées afin d'assurer qu'une telle situation ne puisse se reproduire». On évoque notamment une révision des politiques de gestion et d'encadrement pour ce type de dépenses, relevant d'un fonds censé servir pour les besoins d'enquêtes sensibles.

C'est le successeur de Richard Deschesnes, Mario Laprise, qui avait informé le ministre de la Sécurité publique d'une situation problématique en décembre 2012. Le ministre Stéphane Bergeron avait alors ordonné la tenue d'une enquête, qualifiant «d'extrêmement troublants» les faits allégués.

Le Devoir

## Hydrocarbures: aucune soumission pour Old Harry et le banc des Américains

ALEXANDRE SHIELDS

Q uébec a finalement annulé l'appel d'offres lancé en décembre afin d'évaluer le «potentiel économique» des énergies fossiles de deux secteurs du golfe du Saint-Laurent, dont la fameuse structure Old Harry. Aucune soumission n'a été envoyée pour répondre à la demande, a appris *Le Devoir*. Mais le gouvernement Marois promet déjà de revenir à la charge.

Peu avant le début du congé des Fêtes, le ministre des Ressources naturelles (MRN) avait lancé un appel d'offres dans le but d'obtenir une «étude indépendante sur le potentiel économique des hydrocarbures en milieu marin». Cette étude devait être menée pour le secteur convoité d'Old Harry et pour le banc des Américains, une zone de 1000 km<sup>2</sup> reconnue pour sa grande biodiversité et située tout juste au large de Percé.

Les entreprises souhaitant mener divers travaux d'analyse des données sismiques et de forages existantes avaient jusqu'au 21 janvier pour répondre à l'appel de Québec. Or, aucune soumission n'a été envoyée pour ce contrat évalué entre 200 000 \$ et 300 000 \$.

Une semaine auparavant, le MRN avait pourtant décidé d'alléger la tâche de l'entreprise qui aurait été choisie. Le ministère avait annulé l'obligation d'évaluer les retombées économiques qu'aurait une éventuelle exploitation d'énergies fossiles en milieu marin pour le Québec.

### Partie remise

En entrevue au *Devoir* mardi, la ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, s'est dite déçue de l'absence de réponse à l'appel d'offres lancé le 17 décembre. Elle estime que le moment où la demande a été faite, soit la

période des Fêtes, pourrait avoir compliqué la tâche des entreprises qui auraient pu être intéressées.

Mais elle a surtout annoncé que le gouvernement reviendra à la charge «dans les prochaines semaines». Québec lorgne surtout du côté de la structure sous-marine Old Harry, a-t-elle ajouté. Selon certaines estimations, le secteur pourrait receler deux milliards de barils de pétrole. Aucun forage n'a été mené jusqu'à présent pour tenter de vérifier le potentiel réel.

«Nous avons la volonté de nous documenter», a dit M<sup>me</sup> Ouellet. Elle a ainsi rappelé que le débat est déjà lancé. Des personnalités publiques, dont l'ancien premier ministre Bernard Landry, ont en effet publié récemment un manifeste pro-pétrole. Le texte a été suivi quelques jours plus tard d'un manifeste d'opposi-

tion à l'exploitation pétrolière au Québec.

«Je pense que, si nous voulons être en mesure de mener un débat éclairé, la première étape est d'obtenir des informations et de les partager, a fait valoir Martine Ouellet. Et mon rôle, comme ministre des Ressources naturelles, c'est de faire en sorte que la documentation, tant d'un point de vue économique que des impacts environnementaux et des moyens de mitigation, soit disponible.»

Elle a par ailleurs réitéré mardi que la volonté du gouvernement est de «protéger» le secteur du banc des Américains. L'appel d'offres lancé par Québec prévoyait toutefois d'évaluer le potentiel pétrolier et gazier de cette zone. Ottawa étudie pour sa part l'idée d'en faire une aire marine protégée.

Le Devoir



### Le ministère de l'Éducation: 50 ans de «progrès et d'innovation»

«Le ministère de l'Éducation est un instrument de base de progrès et d'innovation.» La première ministre Pauline Marois a donné mardi soir le coup d'envoi des activités entourant le 50<sup>e</sup> anniversaire du ministère de l'Éducation en compagnie des ministres Marie Malavoy et Pierre Duchesne, ainsi que de leur illustre prédécesseur Paul Gérin-Lajoie, premier ministre de l'Éducation du Québec. «Il y a peu de ministères qui ont autant d'impacts sur l'avenir de notre société», a souligné M<sup>me</sup> Marois. Pour M. Gérin-Lajoie, «la qualité de l'enseignement est toujours un défi» au sein de la société québécoise. «L'éducation, ce n'est jamais une tâche complétée», a-t-il précisé. PHOTO JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

## Bixi a versé des primes à ses employés

La société s'est placée depuis sous la protection de la Loi sur la faillite

JEANNE CORRIVEAU

Un mois avant de se placer sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Société de vélo en libre-service (SVLS) qui gère Bixi a versé des primes à l'ensemble de ses employés.

Après que l'affaire fut révélée par Projet Montréal lors de l'assemblée du conseil municipal mardi matin, le p.-d.g. par intérim de la SVLS, Michel Philibert, a confirmé qu'un montant de 223 000 \$ avait été versé aux 38 employés de l'organisation, dont cinq hauts dirigeants, en décembre dernier. M. Philibert a lui-même reçu 14 913 \$.

Selon M. Philibert, il ne s'agit pas réellement de primes puisque ces montants sont prévus dans les contrats des employés dans le cadre d'un Régime d'intéressement à court terme accordé en fonction de la performance de la société.

### Une bonne année

M. Philibert fait valoir que, «paradoxalement», la SVLS a eu une bonne année 2013, réalisant un chiffre d'affaires de 60 millions et s'implantant dans cinq villes. «On était dans une dynamique où on pensait qu'on passerait à travers», affirme-t-il.

Confrontée à des problèmes de liquidités en raison des ratés du logiciel utilisé à New York et Chicago, la SVLS a accumulé des dettes de près de 50 millions de dollars. A la demande de la

Ville de Montréal, son principal créancier, la SVLS s'est placée sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité le 20 janvier dernier.

Le maire Denis Coderre s'est dit choqué de la décision de la SVLS. «Je trouve ça indécent. Ce n'est pas acceptable dans le contexte actuel», a-t-il indiqué.

Selon lui, les dirigeants de la SVLS auraient dû informer la Ville de leurs intentions: «Ça a été fait au mois de décembre, quand on regardait déjà la situation pour tenter de sauver Bixi. Ce n'est pas élégant.»

«On peut comprendre qu'il y a des contrats et qu'on doive les respecter, mais on aurait pu prévenir parce qu'on sait comment la population — et avec raison — va réagir face à cette situation, a poursuivi le maire. En attendant, pour moi, ce qui est important [...] c'est qu'on puisse sauver la saison 2014 de Bixi.»

Selon lui, il est peu probable que la Ville obtienne un remboursement des sommes versées aux employés.

«À un mois de la mise en faillite, c'est scandaleux», a pour sa part commenté le chef de l'opposition, Richard Bergeron. «La population ne peut pas accepter ça. Je ne l'accepte pas. Ce n'est pas acceptable, point à la ligne.»

L'octroi des primes a été entériné le 18 décembre dernier par le conseil d'administration de la SVLS, alors présidé par Roger Plamondon. Celui-ci a quitté ses fonctions le 31 décembre.

Le Devoir

L'ISLE-VERTE

## 17 corps ont été retrouvés

15 personnes manquent toujours à l'appel

Le bilan des recherches sur le site de la Résidence du Havre, à L'Isle-Verte, fait maintenant état de 17 corps retrouvés, 15 personnes toujours manquantes et une quatrième victime identifiée par le bureau du coroner. Le nom de cette personne sera rendu public mercredi.

«Nous poursuivrons jusqu'à ce que les 32 personnes aient été retrouvées», a assuré le lieutenant Michel Brunet, de la Sûreté du Québec, mardi à L'Isle-Verte.

Jusqu'ici, environ 65% de la scène a été analysée et les éléments retrouvés ont été scrutés à la main et identifiés. Sur le site, les pompiers et enquêteurs travaillent parfois à genoux pour dégager ce qui a été perdu dans l'incendie de la Résidence du Havre.

### Encore du travail

Difficile de dire combien de temps sera nécessaire pour compléter l'analyse du site de la tragédie. Le lieutenant Brunet a précisé qu'il faudra encore jeter au sol des charpentes de l'ancienne construction afin d'avancer dans les recherches. Cela dit, au terme d'une sixième journée sur les lieux, les autorités estiment que le travail progresse bien.

Chez les survivants, le réseau de Santé et de services sociaux a précisé que six personnes sont toujours hospitalisées. Neuf sinistrés ont pu trouver un nouveau toit, cinq autres pourront être relogés mercredi de manière permanente. Il ne reste à ce jour qu'une seule personne à qui il faudra trouver une nouvelle résidence.

La Sûreté du Québec a précisé que le défi est de taille et qu'il impose un rythme prudent afin de préserver les éléments de la scène et les preuves.

La Presse canadienne

## Appel de candidatures

### Forum de consultation du Commissaire à la santé et au bien-être

Le Commissaire à la santé et au bien-être est à la recherche de citoyennes et citoyens intéressés à débattre des enjeux qui touchent notre système de santé et de services sociaux pour constituer son troisième Forum de consultation.

Il s'agit d'une occasion unique de faire partie d'une instance délibérative originale, formée de 18 citoyennes et citoyens venant de chacune des régions du Québec et de 9 experts dans des domaines liés à la santé et au bien-être. Les membres du Forum de consultation seront nommés par le Commissaire en juin 2014 pour un mandat de trois ans.

### Réception des candidatures

> Pour soumettre votre candidature à titre de membre citoyen venant d'une région, visitez le site [influencerlavenir.com](http://influencerlavenir.com) ou communiquez avec LCOM Communication au numéro sans frais 1 877 393-3178, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h. Vous avez jusqu'au 21 février 2014, à minuit, pour vous inscrire en ligne ou transmettre par la poste votre formulaire d'inscription ainsi que votre curriculum vitae à l'adresse suivante: LCOM Communication, 180, boul. René-Lévesque Est, bureau 107, Montréal (Québec), H2X 1N6.

> Pour soumettre votre candidature à titre de membre expert, veuillez signifier votre intérêt auprès de l'organisme ou du département universitaire auquel vous êtes affilié parmi ceux mentionnés ci-après.

### Procédure de sélection

La procédure de sélection a été déterminée par le Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à composer le Forum de consultation, édicté en vertu de l'article 29 de la Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être. Selon le Règlement, le Commissaire doit constituer une liste de citoyens, pour chacune des 18 régions du Québec, et, pour l'ensemble du Québec, une liste de personnes possédant une expertise particulière liée à la santé et au bien-être.

Pour la sélection des candidats citoyens venant des régions, le Commissaire a retenu, en application du Règlement, les services d'un organisme externe, LCOM Communication. Cet organisme doit recueillir et étudier les candidatures des citoyens intéressés. Il doit proposer au Commissaire, pour chaque région du Québec, au moins trois candidats.

Toute personne qui le désire peut demander à LCOM Communication d'examiner sa candidature. Cette demande doit être transmise au plus tard le 21 février 2014, à minuit, et doit être accompagnée du formulaire d'inscription dûment rempli et du curriculum vitae du demandeur.

Les candidats doivent être citoyens canadiens, âgés de 18 ans ou plus au 1<sup>er</sup> mai 2014, domiciliés dans la région pour laquelle leur candidature est proposée et ils ne doivent pas être visés par une exclusion prévue à l'article 25 de la Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être.

Pour la sélection des candidats experts, le Commissaire doit consulter, en vertu du Règlement, les universités et les organismes suivants afin qu'ils lui proposent chacun au plus trois candidats, pour procéder à la nomination de:

- une ou un médecin, après consultation du Collège des médecins du Québec;
- une infirmière ou un infirmier, après consultation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec;
- une travailleuse ou un travailleur social, après consultation de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec;
- une personne possédant une expertise en évaluation des technologies de la santé et des médicaments, après consultation de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux;
- une personne possédant une expertise en éthique, après consultation des universités qui dispensent des programmes de formation en philosophie ou en éthique et des associations d'établissements qui comptent parmi leurs membres un ou plusieurs établissements dotés d'un comité d'éthique de la recherche ou d'un comité d'éthique clinique;
- une ou un chercheur en santé, après consultation des universités qui dispensent des programmes de recherche en santé;
- une ou un gestionnaire en santé et en services sociaux, après consultation de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux;
- deux personnes venant de secteurs d'activité ayant un lien avec la santé ou le bien-être, après consultation des organismes les plus représentatifs de ces secteurs, notamment l'éducation, l'économie, l'environnement et le secteur du travail.

Les propositions doivent être faites par le conseil d'administration ou le Bureau de l'organisme ou, dans le cas d'une université, par la direction du département universitaire concerné. Elles doivent être accompagnées du curriculum vitae et d'une lettre de motivation du demandeur et transmises au Commissaire d'ici le 21 mars 2014.

Visitez le site [influencerlavenir.com](http://influencerlavenir.com) pour de plus amples renseignements.

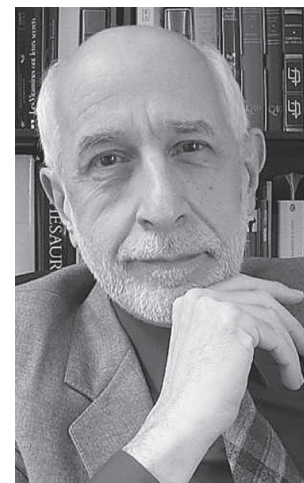
Le Commissaire à la santé et au bien-être ne reçoit aucune candidature directement.

**Vous avez des droits nous pouvons vous aider**

**Yves Ménard**  
Avocats inc.

514.861.0469

menardavocats.com



**Congédié?**

Voyez

**François Gendron**  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

Québec

## ACTUALITÉS

COMMISSION CHARBONNEAU

## Michel Arsenault défend Jean Lavallée

BRIAN MYLES

Michel Arsenault a défendu l'intégrité du tout puissant Jean Lavallée, mardi à la commission Charbonneau. Il est persuadé que le syndicaliste n'a pas touché de pots-de-vin de Tony Accurso lorsqu'il contrôlait la SOLIM... bien qu'il n'ait pas cherché à en avoir le cœur net.

M. Arsenault portait les deux chapeaux de président de la FTQ et du conseil d'administration du Fonds de solidarité, mais il n'avait pas l'étoffe pour enquêter sur les allégations de ristournes à la SOLIM (le bras immobilier du Fonds). Cette tâche revenait au p.-d.g. du Fonds, Yvon Bolduc, a-t-il dit.

« On ne m'a jamais amené de preuves que Jean Lavallée prenait des contreparties, a dit M. Arsenault. Il y avait des rumeurs, mais il n'y avait jamais de preuves. [...] Je ne pouvais pas agir sur des qu'en-dira-t-on. »

## Style de leadership

La juge France Charbonneau et le commissaire Renaud Lachance ont paru estomaqués par la désinvolture de l'ex-numéro un de la FTQ. « Un président ne laisse pas dormir ça là, normalement », a dit Renaud Lachance.

« On dirait toujours que pour vous, la priorité, c'est de mettre ça sous la couverture. Faut pas que ça sorte ! » a renchéri la juge Charbonneau, qui a sa petite idée sur le style de leadership de M. Arsenault. Confronté à la présence du crime organisé à la FTQ-Construction (FTQ-C) et dans certains dossiers toxiques de la



Michel Arsenault a soutenu que la FTQ n'était pas sous le contrôle du crime organisé pendant qu'il y était président, même si les écoutes électroniques donnent un portrait différent de la situation.

SOLIM, il a choisi « la voie du pacifisme et de la non-confrontation », a-t-elle suggéré.

Michel Arsenault a protégé Jean Lavallée, mais il s'est lancé dans une charge à fond de train contre Ken Pereira, en l'accusant « de vouloir détruire la FTQ et la FTQ-Construction ».

« Ken Pereira, il a un problème entre les deux oreilles », a lancé M. Arsenault. L'animosité entre les deux hommes va dans les deux sens. Après avoir été trahi par la FTQ-C, Ken Pereira a déversé son fiel sur la boîte vocale de M. Arsenault,

en avril 2010, en le traitant de « vidange » et de « pourriture ». « Compte tes jours comme président », lance-t-il.

Le lanceur d'alerte a déclaré que Michel Arsenault s'était fait offrir 300 000 \$ pour accélérer le traitement du dossier de Carboneure (une firme infiltrée par la mafia) au Fonds de solidarité de la FTQ. Lors de son témoignage, l'ex-président de la FTQ-Construction, Jean Lavallée, a déclaré que M. Arsenault lui avait parlé de cette tentative de corruption.

« Je n'ai jamais eu une offre de pot-de-vin de qui que ce soit »,



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

a dit M. Arsenault.

L'ex-président de la FTQ avait cependant demandé au syndicaliste Bernard Girard de signer une déclaration assermentée, attestant qu'il n'avait jamais parlé devant lui de cette histoire.

M. Arsenault a exigé ce document, car il voulait « se protéger des calomnies et des mensonges » de Ken Pereira, à la veille du congrès de 2010, alors qu'il sollicitait un deuxième mandat à la tête de la FTQ.

M. Arsenault n'a jamais reçu de pot-de-vin dans le dossier de Carboneure. Il s'est également

dissocié du dossier lorsqu'il a appris que la firme était contrôlée par le caïd Raynald Desjardins. « À aucun moment, sous ma présidence, la FTQ n'a été sous le joug du crime organisé », a-t-il dit.

Les écoutes donnent un autre portrait de la réalité, tout en teintes de gris. En février 2009, M. Arsenault et son conseiller politique, Gilles Audette, constataient que « la pègre » voulait « rentrer au Fonds ». Deux émissaires du caïd Desjardins, Jocelyn Dupuis et Richard Goyette, faisaient même des pressions auprès de Tony Accurso pour que Michel Arsenault et Jean Lavallée soient dégoûtés de la centrale.

## Exagéré

Selon Michel Arsenault, le problème des dossiers toxiques est grossièrement exagéré. Il en recense deux qui ont été refusés (Carboneure et Paul Sauvé).

En 2008 et 2009, des associés de la mafia et des Hells Angels frappaient à la porte du Fonds. Le nouveau directeur général de la FTQ-C, Richard Goyette, « prenait ses ordres » du caïd Raynald Desjardins. Son prédécesseur, Jocelyn Dupuis, avait exagéré dans ses allocations de dépenses.

Malgré ce portrait morose, Michel Arsenault ne pouvait agir. Il a répété ad nauseam qu'il n'avait pas de pouvoir coercitif sur les syndicats affiliés faisant partie de la FTQ-C (voir encadré). Il avait tout au plus « une autorité morale » pour les ramener dans le droit chemin.

Le Devoir

## Arsenault pouvait intervenir, dit Claude Généreux

Claude Généreux, candidat défait à la direction de la FTQ, pose un jugement sévère sur le témoignage de Michel Arsenault. Selon l'ex-président du SFCF, M. Arsenault a menti en affirmant qu'il n'avait pas de pouvoir coercitif sur la FTQ-Construction. Les syndicats affiliés sont liés par les statuts de la FTQ. En cas de non-respect des « normes morales et d'efficacité syndicale » de la centrale, ils s'exposent à des sanctions aussi graves que l'expulsion (article 83) ou la mise sous tutelle (article 84). « Il est ahurissant que Michel Arsenault ait nié l'existence de telles dispositions. Il est tout au plus resté à la Commission l'ignorer », écrit M. Généreux dans une lettre publiée en page A 9. Selon lui, M. Arsenault a manqué de courage politique. Il a voulu « préserver la réputation de la FTQ et du Fonds — je n'en doute pas —, mais il a voulu aussi, et bien plus, préserver la sienne au prix... de la FTQ et du Fonds », déplore-t-il.

Lire aussi · La lettre de Claude Généreux sur le pouvoir d'intervention de la FTQ. Page A 9

## Trop tôt pour des recommandations

La Commission publie un rapport d'étape sans propositions

BRIAN MYLES

Après avoir entendu 111 témoins pendant 151 jours et suscité l'émoi et la commotion dans les chaumières, la commission Charbonneau ne propose aucune recommandation dans son rapport d'étape.

La Commission estime qu'il est « prématuré » de formuler des recommandations avant la fin de ses travaux. « Procéder autrement serait contraire à des principes juridiques fondamentaux et pourrait mettre en péril la validité de certaines parties du rapport final de la Commission », expliquent les commissaires dans ce rapport de moins de 30 pages.

Le rapport est signé par la juge France Charbonneau et les commissaires Renaud Lachance et Roderick Macdonald. Celui-ci n'a pas siégé une seule fois en raison d'un cancer, mais il participe à la production de rapports de recherche et autres documents à partir de son domicile.

La Commission se garde de formuler des recommandations en raison de l'enchevêtrement des différents aspects de son mandat. Il se pourrait que de nouveaux témoins ou de nouvelles preuves viennent modifier au cours des prochains mois le portrait factuel esquissé dans la première partie des audiences.

## Portrait des stratagèmes

Les commissaires se contentent donc de passer en revue différents stratagèmes observés au cours des derniers mois. Quiconque s'est abreuvé un tant soit peu aux nombreux reportages des médias n'apprendra rien dans ce document, mais il pourra constater le chemin parcouru.

Les 111 témoins entendus à ce jour ne sont que la pointe de l'iceberg. Derrière des

## La CAQ accuse le Parti québécois

L'absence d'un « portrait complet des faits » a poussé la commission Charbonneau à s'abstenir de tirer des conclusions provisoires, mais pas le chef de la CAQ, François Legault. « S'il y a une chose qui est claire avec tous les témoignages qu'on a entendus, c'est que le Parti québécois a les deux mains attachées avec la FTQ et les syndicats », a déclaré M. Legault, mardi après-midi. À ses yeux, les dizaines et dizaines de témoignages entendus à ce jour expliquent l'« immobilisme » dans lequel est figé le Parti québécois. « [Le parti politique est] attaché après la FTQ. [...] Ça veut dire ça, oubliez le changement, oubliez le ménage. »

La CAQ a « très hâte » de voir les commissaires se pencher sur les pratiques d'octroi de contrats du ministère des Transports au fil des dernières années. « On ne veut pas dicter à Mme Charbonneau son ordre du jour, mais... », a dit M. Legault, croisant les doigts afin que la Commission amorce l'examen de contrats gouvernementaux avant le prochain rendez-vous électoral.

M. Legault a aussi appelé la première ministre, Pauline Marois, à forcer la FTQ à relâcher son emprise sur le Fonds de solidarité FTQ. « Mme Marois depuis des mois refuse d'agir. Chaque jour, on comprend un petit peu plus pourquoi. »

Marco Bélaïr-Cirino

portes closes, les enquêteurs ont rencontré 1152 personnes. Ils ont reçu en outre plus de 6000 appels téléphoniques, lettres ou courriels du public.

Avant de remettre son rapport final au gouvernement, en avril 2015, la Commission a l'intention de tenir une consultation publique. Elle sollicitera des mémoires de citoyens et d'organismes afin d'enrichir sa réflexion.

La Commission compte beaucoup sur l'appartenance de la société civile pour régler les problèmes de collusion et de corruption. Les commissaires y vont même d'un aveu d'humilité dans leur rapport d'étape. « [L]a Commission n'a pas la prétention de pouvoir répondre à tout et de trouver des solutions parfaites à des problèmes complexes. Elle considère plutôt

qu'elle doit agir comme catalyseur d'une réflexion collective », affirme le rapport. Au final, quelques modifications législatives ne suffiront pas à changer les choses sans que les institutions tout comme les citoyens soient mis à contribution. »

Fort de son expérience, la Commission a l'intention de suggérer des modifications à la Loi sur les commissions d'enquête, qui a subi trop peu de modifications depuis 1964. Elle passera également en revue les dix lois adoptées depuis octobre 2011 pour lutter contre la corruption et la collusion, afin d'évaluer leur impact et leur efficacité.

Le Devoir

Lire aussi · Le temps qu'il faut, un éditorial de Josée Boileau. Page A 8

## Un comité de discipline au Sénat ?

Des membres du Sénat veulent créer un comité de discipline chargé de déterminer les sanctions à imposer à des sénateurs fautifs. Selon Radio-Canada, des discussions sont en cours, chez les conservateurs et les libéraux, pour mieux encadrer le système de sanctions et pour éviter des dérapages. À la suite des nombreux scandales, les

sénateurs constatent qu'il est difficile de déterminer, eux-mêmes, les sanctions alors que les règles ne sont pas claires. La Chambre haute a la responsabilité de prendre les mesures qu'elle juge, dit-on, appropriées. Seule une peine d'emprisonnement d'au moins deux ans mène à une expulsion automatique du Sénat. L'autonne dernier, les sénateurs ont décidé de suspendre trois de leurs collègues, Patrick Brazeau, Mike Duffy et Pamela Wallin, après des jours de débats.

Le Devoir

## ÉLECTIONS 2014 SCOLAIRES 2 novembre

## VOUS DÉSIREZ VOUS PORTER CANDIDAT AUX ÉLECTIONS SCOLAIRES ?

Toute personne qui :

- a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la commission scolaire où elle compte se présenter;
  - et qui, à la date du scrutin, a son domicile sur le territoire de cette commission scolaire depuis au moins six mois;
- peut se porter candidate aux élections scolaires du 2 novembre 2014 à l'un des postes de commissaire ou au poste de président.

## NOUVEAUTÉ!

Pour la première fois, il est possible d'être candidat à la présidence de la commission scolaire.

## VOUS PRÉVOYEZ EFFECTUER DES DÉPENSES, RECUEILLIR DES CONTRIBUTIONS OU CONTRACTER DES EMPRUNTS POUR AIDER VOTRE CANDIDATURE ?

Vous devez faire une demande d'autorisation auprès du président d'élection de la commission scolaire. Cette demande peut se faire dès maintenant.

## LA DÉMOCRATIE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Afin d'assurer une représentation plus équitable et un débat démocratique enrichi, le Directeur général des élections invite les femmes et les jeunes à prendre une place plus importante sur la scène politique scolaire.

## Pour plus d'information :

- Communiquez avec le président d'élection de votre commission scolaire.
- Communiquez avec notre Centre de renseignements au 1888 ÉLECTION (1 888 353-2846).
- Visitez-nous au electionsquebec.qc.ca
- Écrivez-nous à info@electionsquebec.qc.ca



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Chaque fois, c'est la démocratie qui gagne

ATS Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais le 1 800 537-0644.

## ACTUALITÉS

## MÉTRO DE LAVAL

## Montréal déboutée en Cour d'appel

La Ville réclame un million de dollars à l'AMT

JEANNE CORRIVEAU

Pour la deuxième fois en deux ans, la Ville de Montréal a mordu la poussière devant les tribunaux dans un litige qui l'oppose à l'Agence métropolitaine de Transport (AMT) en lien avec le chantier du métro de Laval.

La Cour d'appel vient de rejeter la requête de la Ville qui réclamait de l'AMT une compensation de près d'un million de dollars pour l'occupation du domaine public dans le cadre des travaux du métro vers Laval.

De 2003 à 2006, les entrepreneurs embauchés par l'AMT avaient occupé le parc Jeanne-Sauvé ainsi qu'une partie de la rue Duvert, dans Ahuntsic-Cartierville, afin d'accéder au chantier souterrain du métro de Laval.

Comme l'AMT refusait de verser une compensation pour l'occupation du domaine public, la Ville s'était adressée à la Cour municipale et avait fixé à 976073,03\$ les frais réclamés à l'agence gouvernementale. En mars 2012, la Cour municipale avait rejeté la requête de la Ville, statuant que la Loi d'interprétation accordait une immunité à l'agence.

Dans son jugement rendu mardi, la Cour d'appel confirme cette conclusion et réitère que l'AMT échappe à l'application du règlement municipal sur l'occupation du domaine public compte tenu de l'immunité dont elle bénéficie.

Dans ce dossier, l'AMT s'est comportée « en bonne citoyenne », souligne même la Cour d'appel qui précise que l'agence a même pris soin de remettre les lieux en état à la fin des travaux.

Le Devoir

## La prescription de médicaments pour traiter le déficit de l'attention en hausse de 70%

CAROLINE MONTPETIT

La prescription de médicaments pour traiter le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) a bondi de 70% entre 2004 et 2011. Une situation inquiétante lorsqu'on sait que, d'une part, certains enfants peuvent être soumis à de mauvais diagnostics et que, d'autre part, la situation psychologique d'un enfant peut se modifier considérablement au fil des ans.

« Il n'y a pas 70% d'enfants de plus qui sont malades depuis dix ans », s'indignait mardi Anne Robitaille, la directrice générale du bureau du Commissaire à la santé et au bien-être de Québec, à l'occasion du Forum national sur le plan d'action en santé mentale, qui se tenait à Montréal. M<sup>me</sup> Robitaille citait des données sur la prescription de médicaments récoltées par l'Institut d'excellence en santé et en services sociaux (INESS).

## Psychotropes

En fait, dans un rapport rendu public en 2012, le Commissaire à la santé et au bien-être déplorait le manque de solutions de rechange à la médication en matière de santé mentale. « Les médicaments psychotropes sont bien souvent la seule option que sont en mesure de proposer les omnipraticiens aux usagers en détresse psychologique se présentant à leur clinique », relevait-on.

Certains enfants ont reçu trois, quatre ou cinq diagnostics différents, déplore Robert Théorêt, du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, qui estime qu'on ne connaît pas tous les effets à long terme sur les jeunes de la prescription de médicaments.

Le Dr André Delorme, de la Direction de la santé mentale au ministère de la Santé et des



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les mauvais diagnostics et le manque de suivi lors du passage à l'âge adulte inquiètent les spécialistes.

Services sociaux, constate qu'il peut effectivement y avoir de faux diagnostics positifs et de faux diagnostics négatifs, en ce qui a trait à la santé mentale des enfants. Par ailleurs, des enfants peuvent passer d'une pathologie A à une pathologie B en cours de croissance, précise-t-il.

## Manque de suivi

Le Dr Delorme attribue par ailleurs la note « E » au système de santé du Québec en ce qui a trait à la transition des enfants souffrant de problèmes mentaux vers l'âge adulte.

Trois sur quatre des enfants ayant reçu des soins pour des problèmes de santé mentale se

retrouvent sans suivi à l'âge adulte. Ils finissent par se retrouver en situation d'urgence, à l'hôpital ou ailleurs, entre autres parce que les pédiopsychiatres, comme les centres jeunesse, ne peuvent plus leur assurer des services passé l'âge de 18 ans.

« 80% des jeunes qui quittent les centres jeunesse n'ont pas accès à un médecin de famille », reconnaissait pour sa part Sylvie Godin, de l'Association des centres jeunesse du Québec, alors que plusieurs de ces enfants sont lourdement médicamenteux. D'ailleurs, 45% des jeunes sous la responsabilité des centres jeunesse ont « un diagnostic ou une impression diagnostique de trouble mental inscrit à leur dossier, le plus fréquent étant le TDAH », lit-on dans le document de consultation soumis aux participants au Forum.

Un autre participant a relevé l'exemple de certains pays comme l'Angleterre, l'Australie ou Israël, où l'on offre des services en santé mentale spécifiques au 12 à 25 ans, ce qui évite la rupture cruciale du tournant de l'âge adulte.

La consultation de mardi visait la mise en place d'un nouveau plan d'action en santé mentale, que souhaite établir le ministre de la Santé et des Services sociaux Réjean Hébert. D'entrée de jeu, le Dr Hébert a reconnu qu'un plan d'action avait déjà été mis en place à cet égard, dont seulement 50% des objectifs ont à ce jour été réalisés.

Le ministère examine entre autres la possibilité de mettre en place un « plan de service personnalité et intersectoriel » pour tous les jeunes présentant des troubles mentaux six mois avant l'atteinte de la majorité. De façon générale, il dit souhaiter aussi que de nouveaux logements supervisés soient mis à la disposition de la clientèle souffrant de problèmes lourds de santé mentale.

Le Devoir

## LES PETITES ANNONCES

103  
CONDOMINIUMS  
ET COPROPRIÉTÉS

**AU COEUR DU MILE-END**  
Condo h-duplex, lumineux, rénové,  
2 ch. +1, terr., boiserie d'origine,  
pl. bois et céramique. 479 000 \$  
M. Lavoie 514-891-3585  
Crr immo., Royal LePage Altitude

**HOMA - Condo lumineux**  
1385 p.c. 2 c.c., terrasse.  
Murs brique, cuisine centrale,  
bop de rangement. Stat.  
A 6 min. des métros Viau et Pie IX.  
390,000\$ proprio.com#42778  
514 947-1072

160  
APPARTEMENTS ET  
LOGEMENTS À LOUERDISCRIMINATION  
INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

**PLATEAU - St-Joseph/coin Carlier**  
4 1/2, 2 c.c., cuisine rénovée,  
lav-séch, eau chaude, chauffé.  
Libre. 995\$ 514 598-5872  
www.locationduplateau.com

**SNOWDON - Près UdeM**, entre  
métro Villa-Maria et Snowdon,  
5 1/2, haut de duplex, 5 électro.,  
grande terrasse.  
1500\$, chauffé, 1er mai.  
514 884-5102

165  
PROPRIÉTÉS À LOUER

**MAISON AU BORD DE L'EAU**  
à louer à Contrecoeur. RDC  
ouvert sur le fleuve et ses ba-  
teaux. 2 CAC à l'étage. Grand s.-s.  
Libre à partir du 1er mai. Bail à  
long terme possible. Pas de chien.  
1250\$ par mois. 514-894-3915

170  
HORS FRONTIÈRES EUROPE  
À LOUER

**À PARIS - Montmartre**  
Près des vignes, charmant appt.  
3 pièces, tout équipé. 1 à 4 pers.  
Sem/mois. 450 677-3727

**PARIS**  
Atelier-loft meublé, libre juillet-août.  
Équipé, 2 chambres, ensoleillé,  
calme, sur allée privée,  
table à l'extérieur sous les arbres.  
Sympathique quartier de Belleville.  
Métro Télégraphe (15 min. de Châ-  
telet). 2800\$/mois (800\$/sem).  
33.1.40.30.09.14  
riouxchristian@yahoo.com

**PARIS VII - XV Champ-de-Mars**  
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08  
T1 équipé, très ensoleillé. Sur jardin  
Sem/mois 514 272-1803

**PROVENCE**  
Vallée du Rhône  
Maison de village dans le  
quartier médiéval de Nyons.  
2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée.  
Terrasse ensoleillée. Internet.  
www.bonnevisite.ca/nyons  
marieharlie@gmail.com

301  
ŒUVRES D'ART

**MAGNIFIQUE  
DIPTYQUE  
SCULPTURAL  
DE KATHRYN LIPKE  
(1988) À VENDRE**

Dimensions: 150 x 100 cm et  
115 x 105 cm. Médium: papier  
fait main. Exige un grand espace.

Photo et prix sur demande au  
dstlo@gmail.com

307  
LIVRES ET DISQUES

**'Librairie Bonheur d'Occasion'**  
achète à domicile livres de qualité  
en tout genre. 514 914-2142  
1317, av. du Mont-Royal Est

325  
INSTRUMENTS DE MUSIQUE

**PIANO DROIT YAMAHA YUS3PE**  
en ébène poli. 10 000\$  
**Violon Suzuki**, 1930. 1 000\$  
**Violon débutant**: 25\$  
514 254-2263

405  
SANTÉ ET SERVICES  
COMMUNAUTAIRESASSISTANTE DE  
MEDECIN

Exp. en cabinet médical  
préférable. Travail avec la  
clientèle. Bon jugement.  
Salaire selon qualifications  
et expérience.  
Cv: Gynécologues et ass.  
235 René-Lévesque Est,  
suite 100  
Montréal, Qc H2X 1N8

506  
ARGENT DEMANDÉ OU À PRÊTER

ArgentDirect.com  
Prêts de 500 \$ et plus, sans  
enquête de crédit, approbation 1h.  
1-888-374-5777

515  
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

**VOTRE ORDINATEUR BOGUE  
OU RALENTIT ?**  
Mise à jour et réparation  
P.C., Mac et portables.  
10 ans d'exp. Service à domicile.  
514 573-7039 Julien

560  
ENTRETIEN, RÉNOVATION

**RÉNOVATION LEBLOND et Fils**  
Si vous pouvez l'imaginer,  
nous pouvons le réaliser!  
www.renovationleblond.com  
514 377-5355

575  
DÉMÉNAGEMENTS

**LES DÉMÉNAGEMENTS  
BRETON-SAVARD**  
Emballage - Entreposage - Pianos.  
Assurances compl. Estim. gratuite.  
info@bretonsavard.com  
514 254-1447

598  
SERVICES DIVERS

**MAGOG**  
Pour vos réunions d'affaires, réceptions de tout genre,  
4 salles privées, menu du terroir.  
www.auxjardinschampetres.com

599  
MESSAGES

**CHERCHE MÉCÈNES**  
pour soutenir compagnie de théâ-  
tre professionnelle. 514-224-3612

## Alternatives

**CONSTRUIRE  
ENSEMBLE  
un monde  
différent**

Pour nous appuyer :  
www.alternatives.ca  
514-982.6606

## AVIS

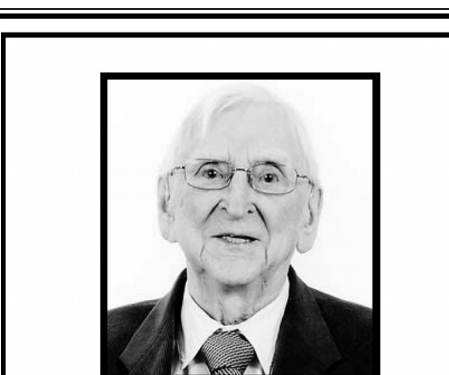
## À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre  
connaissance de votre annonce et  
nous signaler immédiatement toute  
anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable  
des erreurs répétées.

Merci de votre attention.

## AVIS DE DÉCÈS



**Marcel Routhier  
1920-2014**

À Montréal, le 25 janvier 2014, à l'âge de 93 ans, est  
décédé M. Marcel Routhier.

Outre son épouse Mme Michèle Blanchard, il laisse dans  
le deuil ses sœurs Gisèle et Yvette, ses belles-sœurs,  
ses neveux et nièces ainsi que de nombreux parents et  
amis.

La famille vous accueillera à l'église Ste-Madeleine  
d'Outremont (750, av. Outremont), le samedi 1<sup>er</sup> février  
2014 dès 10h. Une messe sera célébrée à 11h.

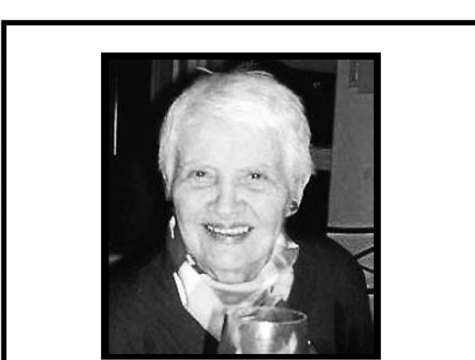
Au lieu de fleurs, des dons à la Fabrique de la Paroisse  
Ste-Madeleine seraient appréciés.

Direction :

Alfred Dallaire  
**MEMORIA**  
www.memoria.ca 514 277.7778

## INDEX DES DÉCÈS

**Beaudry, Claire  
Beaugé Lapalme, Jacqueline  
Henrard née Labrecque, Monique  
Routhier, Marcel**



**Beaudry, Claire  
1922-2014**

Le 26 janvier 2014, à Montréal, Claire Beaudry, fille de  
Jeanne de Varennes et de Laurent Beaudry, sœur  
d'Anne, Yseult et Pauline, est décédée à l'âge de 91  
ans.

Elle laisse dans le deuil des cousins et cousines, de  
nombreux neveux et nièces (Gourd, Taschereau et  
Beaulne) ainsi que plusieurs petits et arrière-petits  
neveux et nièces, cousins et cousines.

Après une vie bien remplie (chant, musique, journalisme,  
poésie, peinture et aquarelle) et moult pèlerinages,  
elle quitte cette terre telle une « pèlerine en marche vers  
la lumière ».

Une messe sera célébrée le samedi 1<sup>er</sup> février 2014, à  
11 h, à l'église du Saint-Enfant-Jésus, rue Saint-  
Dominique, entre Laurier et Saint-Joseph, à Montréal.

Nos remerciements les plus sentis à l'équipe du CHSLD  
Émilie-Gamelin pour ses bons soins et son humanité.

Direction :

Alfred Dallaire  
**MEMORIA**  
www.memoria.ca 514 277.7778

Pour une publication section décès dans LE DEVOIR  
Le Mémoriel  
1855, rue Du Havre, bureau 107  
Montréal, Qc, H2K 2X4  
Télé: 514 525-1149  
Télé: 514 525-7999  
necrologie@lememoriel.com

Par téléphone, télécopieur ou par courriel  
du lundi au vendredi de 10h30 à 18h30  
Le samedi et dimanche de 12h00 à 17h30  
Heure de tombée 15h15  
Le mémoriel

Jacqueline Lapalme Beaugé  
1923-2014

Elle était vive, gaie, dynamique, spontanée  
Elle aimait la nature, les gens, les lieux étoilés, la vie  
Elle connaissait le nom des arbres, des plantes, des fleurs, des étoiles  
Elle s'est éteinte entourée de ceux qui l'aimaient et qu'elle aimait

Le 25 janvier 2014 est décédée Jacqueline Lapalme-Beaugé, veuve  
d'André Beaugé.

Elle laisse dans le deuil ses sœurs Françoise et Pierrette, son frère  
Jacques, son filleul David, ses neveux et nièces, petits-neveux et  
petites-nièces, les membres de la famille Beaugé en France et ses  
amis.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la  
fondation du Jardin botanique (Espace pour la vie) ou à la fondation de  
l'hôpital Verdun.

Une cérémonie du souvenir en présence des cendres réunira ses parents et amis le samedi 1<sup>er</sup> février 2014 à 13:30 :

**Centre funéraire Côte-des-Neiges**  
Réseau Dignité  
4525, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal, H3V 1E7  
(514) 342-8000  
Stationnement intérieur disponible  
www.dignitequebec.com

## AVIS DE DÉCÈS



**Henrard, Monique (née Labrecque)  
1923-2014**

Monique Labrecque s'est éteinte dimanche le 19 janvier  
2014 à l'Hôpital Charles-Lemoyne.

Née à Disraeli, Monique a obtenu une formation en  
musique (piano) en 1942. Elle a travaillé toute sa vie  
professionnelle pour les caisses populaires, d'abord à  
Disraeli, et ensuite à la succursale de la rue Saint-  
Charles à Longueuil. Grande amatrice de la vie, de la  
musique, et particulièrement de Mozart, ses passions  
l'auront guidée jusqu'à la fin.

Elle était l'épouse de feu Julien Henrard et la sœur de  
feu Léopold Labrecque S.J.

Elle laisse dans le deuil son frère Jacques (feu Gisèle  
Labrecque), sa nièce Dominique et ses neveux Michel  
(Kathy Labrecque) et Claude et ses petits-enfants par  
alliance: Pascale, Dominique, Jacques, Pierre-Yves et  
Chantal Sibille.

Monique sera exposé au complexe funéraire Urgel  
Bourgie 1025 St-Laurent o, Longueuil,

## URGEL BOURGIE

Consultez notre registre au [urgelbourgie.com](http://urgelbourgie.com) / 514 735-2025  
le vendredi 31 janvier de 19h à 21h. Les funérailles  
auront lieu le samedi 1<sup>er</sup> février à 13h30 à la  
Cocathédrale de Saint-Antoine de Padoue à Longueuil  
(angle Ch. Chambly et St-Charles).

En guise de sympathie, tout don à la Fédération  
québécoise des Sociétés Alzheimer sera apprécié.

## Gratuit !

À la famille éprouvée :  
Le journal Le Devoir postera  
gratuitement une copie plastifiée  
de l'avis public.

Demandez-le au : 514 525-1149  
necrologie@lememoriel.com

Le mémoriel

## ACTUALITÉS

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

## La commissaire à la vie privée suggère de moderniser les lois

La présomption d'innocence est menacée par de nouveaux outils

FABIEN DEGLISE

Spécial, mais également crucial. Dans un rapport « hors série » déposé mardi devant le Parlement, la commissaire fédérale à la protection de la vie privée, Chantal Bernier, a invité Ottawa à revoir en profondeur ses lois sur la protection des renseignements personnels ainsi que sur la surveillance des individus. Une démarche nécessaire, selon elle, afin de protéger, à l'ère du numérique, un des fondements de la démocratie: le droit à la vie privée, mais également la présomption d'innocence.

Dans un document d'une trentaine de pages, soumis aux élus canadiens à l'occasion de la Journée internationale de la protection des données, la commissaire par intérim recommande de modifier la Loi sur la protection des renseignements personnels afin d'obliger « les organisations à prouver la nécessité de la collecte d'information » avant de passer aux actes, ce qui n'est plus toujours le cas aujourd'hui, mais également d'exiger des entreprises du secteur privé des rapports publics portant sur la transmission à des autorités gouvernementales de renseignements personnels « sans le consentement de l'intéressé ou sans surveillance judiciaire », peut-on lire.

## Nouveaux outils de surveillance

Un changement de cadre réglementaire s'impose, selon M<sup>me</sup> Bernier, et ce, en raison de « la surveillance de la population générale » qui s'est intensifiée « au rythme des percées technologiques et de l'apparition de nouveaux outils », peut-on lire. « La capacité technique en matière de surveillance a augmenté en flèche, renforcée par la création et la communication comme jamais auparavant de renseignements personnels par des sources ouvertes en ligne. » Dans ce contexte, souligne la commissaire, les autorités responsables de la sécurité peuvent désormais s'abreuver aux sites de réseautage social pour mener à bien leur mission, et ce, en surveillant de manière passive l'ensemble de la population, dans l'espoir d'identifier les fruits gâtés du panier.

Or, ce faisant, le gouvernement vient attaquer un des piliers fondamentaux de la démocratie, soit le droit à la vie privée. « Les organismes canadiens doivent faire preuve de circonspection lorsqu'il s'agit d'étiqueter des personnes », écrit-elle en réclamant au passage plus de transparence et d'imputabilité des instances gouvernementales. Elle recommande ainsi la diffusion par le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) — l'équivalent canadien de la National Security Agency (NSA) aux États-Unis — de statistiques annuelles et de rapports publics non classifiés. Ces organes de surveillance se retrouvent régulièrement sur la sellette depuis quelques mois dans la foulée des nombreuses révélations faites par le lanceur d'alerte Edward Snowden, ex-agent de la NSA.

Sur les ondes de la CBC, Jack Harris, porte-parole du NPD en matière de défense, a embrassé mardi les conclusions de ce rapport en martelant lui aussi que le cadre légal actuel semble dépassé par la réalité numérique. « En 1983 [quand plusieurs lois actuelles ont été votées] l'Internet n'existait pas, a-t-il dit en substance. Actuellement, nous sommes devant des technologies utilisées — et mal utilisées — par les agences gouvernementales, sans que nous puissions y faire quoi que ce soit. » Par la voix de Tony Clement, le président du Conseil du Trésor, le gouvernement conservateur a rappelé avoir des conversations régulières avec la commissaire sur ces questions de surveillance et de sécurité, mais n'a pas donné plus de détails sur l'avenir qu'il compte réserver à ce rapport.

Le Devoir

FIN DU COURRIER À DOMICILE

## Postes Canada a fait le bon choix, dit Ottawa

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Postes Canada fait face à d'importants défis et, pour les surmonter, la société d'État n'avait d'autre choix que de mettre un terme à la livraison à domicile, défend le gouvernement conservateur.

Au moment d'établir les modalités de sa restructuration, Postes Canada a choisi de ne pas imiter certaines sociétés des postes à l'étranger et a refusé de renouer avec l'offre de services bancaires dans ses bureaux de poste. Une décision avec laquelle la ministre responsable du dossier, Lisa Raitt, s'est dite « fondamentalement d'accord », alors qu'elle commentait pour la première fois la réforme annoncée au premier jour de la relâche parlementaire mi-décembre.

« Ce n'est pas logique d'offrir des services bancaires additionnels, pour la même raison qui fait que nous parlons du sort de Postes Canada aujourd'hui. Les gens se tournent vers les services bancaires en ligne. C'est un élément fondamental de la raison pour laquelle Postes Canada fait ces changements », a fait valoir la ministre des Transports mardi.

Profitant de sa journée d'opposition aux Communes, le NPD a déposé une motion condamnant la décision de Postes Canada de cesser la livraison du courrier à domicile pour se tourner entièrement vers des boîtes postales communautaires d'ici cinq ans. Sans surprise, les conservateurs ont rejeté la motion, à 146 voix, contre 128 députés de l'opposition qui l'ont unanimement appuyée.

## Services bancaires

Au fil du débat, les néodémocrates ont rappelé que Postes Canada offrait jadis des services bancaires, de 1867 à 1968. Le règlement de la caisse d'épargne postale figure d'ailleurs encore dans la loi canadienne et pour revenir à l'ancienne formule — en créant une banque à charte ou se joignant à une banque existante — « il n'y aurait même pas besoin de faire des changements législatifs », a défendu le député Alexandre Boulerice. Il a noté que plusieurs pays européens, comme la France (voir texte ci-dessous), ont fait le même virage pour diversifier les revenus de leur poste.

« Différents pays ont adopté différentes approches

## La poste française ne s'avoue pas vaincue

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant à Paris

En France, le facteur est toujours un personnage de la vie quotidienne, même dans les campagnes les plus reculées. Sans compter que plus de la moitié du courrier est encore livré à domicile 24 heures après son dépôt à la poste. Mais cela ne veut pas dire que l'avenir est radieux. Pour parer au déclin du courrier traditionnel, le nouveau directeur du Groupe La Poste, Philippe Wahl, a dévoilé mardi un plan stratégique qui table sur des revenus d'un milliard d'euros à l'horizon de 2020. Au menu, le développement des activités bancaires, des échanges numériques sécurisés, des services de proximité et même de l'aide aux personnes âgées.

Si elle demeure le premier opérateur de courrier européen en chiffre d'affaires, la poste française a vu décliner son activité de livraison du courrier comme au Canada. Alors qu'elle acheminait 18 milliards de lettres et de petits colis en 2007, il n'y en aura plus que 9 milliards en 2020. Heureusement, La Poste est aussi une banque postale (10 millions de clients) et un opérateur de téléphonie mobile (650 000 abonnés). Ce qui permet à la société d'enregistrer un bénéfice annuel d'environ 600 millions euros.

Pour la première fois, on prévoit cependant que la livraison du courrier sera déficitaire en 2014. Alors que La Poste emploie 1 % des Français actifs, les non-renouvellements de postes se sont multipliés ces dernières années. Pour parer au déclin, Philippe Wahl propose donc de « changer de modèle ». Mais pas question de supprimer la livraison du courrier à domicile, ce qui serait considéré



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre Lisa Raitt a refusé de préciser si Postes Canada avait consulté le gouvernement conservateur avant d'annoncer sa réforme.

[...] mais une solution unique ne fonctionne pas pour un enjeu complexe, a répliqué la ministre Raitt. La solution choisie par Postes Canada est une approche toute canadienne élaborée au Canada, pour répondre à la baisse des volumes de courrier. Et [la société] affirme qu'elle leur permettra de demeurer autosuffisante et viable à long terme. »

Invitée par les libéraux à préciser si elle approuve la réforme de Postes Canada avant que cette dernière ne l'annonce, la ministre n'a pas voulu répondre. « Le gouvernement du Canada appuie le plan d'action », s'est-elle contentée d'affirmer.

Mais les libéraux estiment que « l'objectif ultime [du gouvernement] est de mener Postes Canada vers la privatisation », en insistant sur la précarité de son modèle actuel. « Ce n'est pas le plan de Postes Canada, c'est le plan du premier ministre et du gouvernement du Canada », a ac-

cusé le libéral David McGuinty.

La réforme convient à la ministre Raitt, qui en outre plaide que les boîtes postales communautaires ont certains avantages. Les colis peuvent y être déposés derrière une porte verrouillée, pour les citoyens qui sont au travail toute la journée. Et quand ceux-ci partent en vacances, ils n'ont pas à s'inquiéter du fait que leur courrier s'accumule devant leur porte.

Le gouvernement a beau avoir encensé la décision de Postes Canada, la bataille pour forcer la société à reculer n'est pas terminée, a prévenu l'opposition en promettant de soulever la question d'ici aux élections de 2015. « Il y a un ras-le-bol de la population quant à la diminution des services. C'est un service essentiel », a argué le bloquiste André Bellavance.

Le Devoir

comme un véritable scandale national.

D'ailleurs, la livraison des colis est en hausse grâce au commerce électronique. La filiale du groupe, ColiPoste, détient 63 % du marché des entreprises, même si les marges négociées par un client comme Amazon sont de plus en plus faibles. Avec sa filiale Colis-Express, La Poste ambitionne d'ailleurs de bâtir le premier réseau hybride européen (entreprise et particuliers) et de devenir le leader européen de la livraison de colis aux particuliers.

## Feuille de route

Loin de programmer le déclin du groupe, Philippe Wahl propose donc une feuille de route ambitieuse. Il veut moderniser l'entreprise et réduire ses coûts tout en maintenant pour l'instant ses 17 000 points de service. Depuis quelques années, plusieurs ont néanmoins été transférés dans des commerces ou dans des mairies.

## Pas question de supprimer la livraison du courrier à domicile

La réinvention du métier de postier, actuellement exercé par 90 000 personnes, reste un des principaux défis des prochaines années. Même s'il n'a pas encore vraiment convaincu les syndicats, Philippe Wahl dit vouloir « motiver les postiers et les postières par une vision de conquête, un avenir qu'il va falloir inventer et construire ».

Plusieurs projets pilotes sont en cours pour leur faire livrer des médicaments, relever les compteurs, prendre des photos pour les assurances lors de sinistres et même porter des courses à domicile dans les régions rurales. Selon Philippe Wahl, le facteur doit devenir « l'acteur majeur de services de distribution de proximité ». C'est à la fin juin que La Poste publiera les chiffres de ce plan stratégique. Mais, on peut déjà dire que ce n'est pas demain que la France supprimera la livraison du courrier à domicile.

Le Devoir

Arthur Quentin

SOLDES

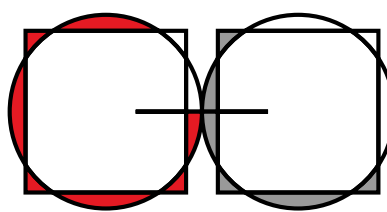
Prolongation jusqu'au 2 février

20% SUR TOUT  
JUSQU'À 50%  
sur des produits sélectionnés

3960 Saint-Denis Montréal 514.843.7513

St.Denis & Duluth  
514-844-1919Sherbrooke O & Bishop  
514-985-0015

www.georgeslaoun.com

Lauréat de l'édition 2010  
des Prix Arts-Affaires de Montréal  
CATÉGORIE PME

un examen de la vue

GEORGES  
LAOUN  
OPTICIENdu 2 au 31  
janvierAppelez nous pour  
un examen de la vueBoutique de Saint-Denis ouvertes  
exceptionnellement les dimanches  
du solde en janvier (13 h à 17 h)

## ÉDITORIAL

COMMISSION CHARBONNEAU

## Le temps qu'il faut

La divulgation du rapport d'étape de la commission Charbonneau a déçu parce que, pressés, certains en attendaient déjà des conclusions. Ses observations sont pourtant utiles, car elles jettent une lumière sur le jeu du chat et de la souris qui a cours à la Commission.

Le temps de la justice n'est pas celui des médias, encore moins le rythme effréné des réseaux sociaux, où la déception devant la trentaine de pages se manifestait moins de cinq minutes après la publication du rapport intermédiaire de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. Sa présidente, France Charbonneau, ne s'est pourtant montrée que fidèle à elle-même: elle mène la Commission à sa façon et n'est pas là pour céder aux attentes de quiconque mais pour établir la vérité, souvent longue à trouver.

Le rapport souligne que la Commission ne veut pas se contenter de proposer «une succession de remèdes ponctuels», mais offrir une vue d'ensemble et de la cohérence. Elle énonce sept conditions qui lui permettront, plus tard, de présenter des recommandations. Au nombre de celle-ci, on lit son souci de trouver les «causes à l'origine des phénomènes que la Commission a le mandat d'examiner». Or, «identifier ces causes exige une réflexion complexe qui va au-delà de ce que les principaux témoins fournissent comme explications à leur comportement».



JOSÉE BOILEAU

Le témoignage de l'ancien président de la FTQ, Michel Arsenault, en offre un exemple probant. Il y a quelque chose d'agaçant à voir les commissaires et la procureure interroger M. Arsenault comme s'il était le président d'une compagnie privée, ayant le pouvoir de renvoyer des dirigeants au gré de sa volonté. Le commissaire

Renaud Lachance a carrément fait cette comparaison mardi. Toute une dynamique syndicale, où les membres votent pour leurs représentants, est ainsi ignorée; tout un jeu politique interne semble également sous-estimé. On comprendra que Michel Arsenault ait pu s'exclamer, en réponse aux questions posées: «C'est pas d'même que ça fonctionne!»

Mais voyant les exigences qu'elle s'impose dans son rapport d'étape, on mesure mieux l'insistance de la Commission sur les marges de manœuvre, réelles ou morales, de chacun. Et elle ne peut manquer d'être troublée par ces hommes, eux-mêmes honnêtes, occupant les plus hautes fonctions de leur secteur qui croient encore aujourd'hui avoir agi alors qu'ils n'ont que sauvé les apparences, et qui persistent à rejeter toute remise en question de leur manière d'exercer leurs responsabilités.

Quand M. Arsenault dit: «À chaque fois que j'ai eu des vraies preuves, j'ai agi immédiatement», c'est l'écho de l'ex-maire de Montréal Gerald Tremblay qu'on entend. Dans les deux cas, on a entendu qu'ils ne pouvaient pas faire plus que la police, que dans une société de droit, il faut donner le bénéfice du doute, concept qui fut étiré au maximum. De plus, même en pléines révélations de la Commission, ils ont gardé leur confiance dans leur entourage immédiat, qu'il s'agisse de Jean Lavallée pour l'un, de Frank Zampino pour l'autre. Pour eux, l'ennemi est ailleurs, et il a surtout pour nom les médias. Pourquoi?

Ce genre d'aveuglement ne se réglera pas simplement en modifiant des structures, comme la gouvernance à la tête du Fonds de solidarité. Ce qui est en cause c'est la gestion entre «chums» qui coupe de la base, qu'il s'agisse de travailleurs ou d'électeurs. En cause aussi la peur de la transparence qui fait qu'on met plus d'efforts à contrecarrer des journalistes ou une commission d'enquête qu'à vérifier les rumeurs de crime organisé et de pots-de-vin qui ont cours dans son organisation. Ce qu'il faut comprendre c'est pourquoi en est-on arrivé là. La Commission a encore beaucoup à décortiquer avant de nous répondre.

LE TRIOMPHE DE L'ARMÉE ÉGYPTIENNE

## Le général roué

Ils sont malins, les généraux égyptiens. Plus précisément, ils sont roués. En gardiens sourcilieux de la souveraineté nationale, mais aussi de leurs intérêts financiers, ils ont retourné toutes les cartes politiques à leur avantage pour s'imposer aujourd'hui, comme Hosni Moubarak, Anouar al-Sadate et Gamal Abdel Nasser, tous trois issus de l'armée, s'étaient imposés hier et avant-hier. Bref, encore une fois, et probablement pour très longtemps, les gradés ont réduit les Frères musulmans à l'observation du silence au troisième sous-sol. Sous-sol? Pour la énième fois, la confrérie a été inscrite sur la liste des «organisations terroristes».

Simultanément à cette mise entre parenthèses d'une organisation qui avait remporté les élections législatives et présidentielle coup sur coup, l'état-major a mis en scène un épisode politique avec un doigté tel qu'il nous rappelle, à sa manière, que les généraux ont une expérience du pouvoir vieille de 62 ans! Au ras des pâquerettes, cela vient de donner ceci: après avoir élevé Abdel Fattah al-Sissi au rang de maréchal, le Conseil suprême des forces armées (CSFA), lieu du pouvoir par excellence, a annoncé que la confiance du peuple en Al-Sissi est si marquée que celui-ci sera candidat à la présidence. En fait, il écrit dans le ciel qu'il sera président. Point.

Ce retour en grâce des militaires et de leur grand chef est le fruit d'une orchestration millimétrée d'une stratégie ayant pour titre «le sauveur de la nation». En effet, pendant des mois et par médias interposés, évidemment, on a servi au peuple égyptien la partition de la personnalisation du pouvoir. Résultat: trois ans après la révolution menée tout d'abord par des milliers de personnes assoiffées de liberté et captée ensuite par les Frères, l'armée est plus forte que jamais. Elle triomphe.

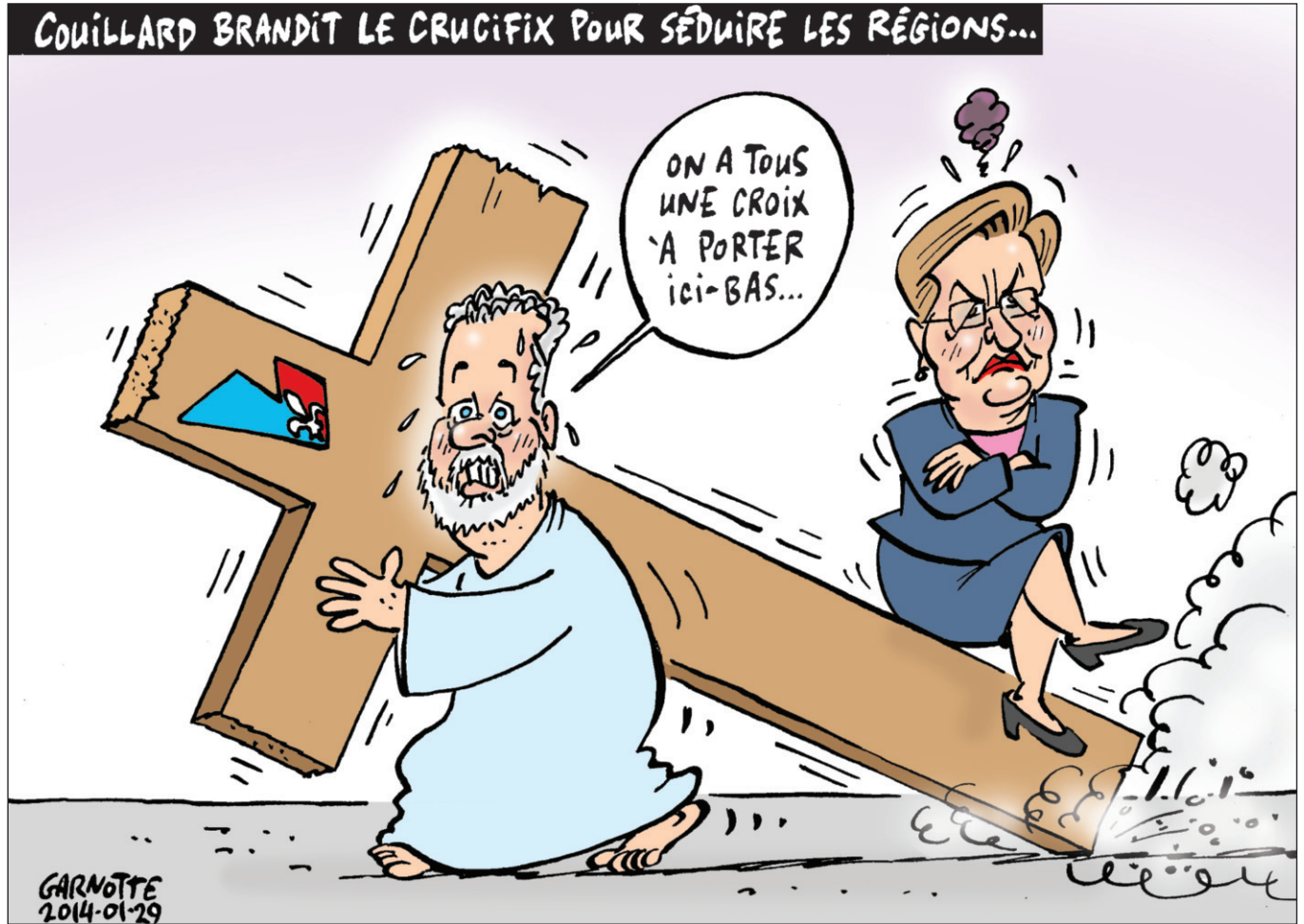
Cette réalité a eu une conséquence digne de mention. Craignant de subir le sort infligé aux Frères, la branche tunisienne de ces derniers a décidé d'adopter un profil bas. De fait, la Constitution, composée et votée à une très, très forte majorité, est tout ce qu'il y a de laïque. Autrement dit, la charia que les Frères voulaient inscrire en lettres d'or dans la loi fondamentale du pays qui donna le coup d'envoi au Printemps arabe a été totalement mise de côté.

Pour bien signifier à tous les courants ou formations politiques, autres que les Frères, que la clé du pouvoir demeurera entre les mains de l'armée égyptienne, les chefs de celle-ci se sont employés, le 15 janvier dernier, à modifier la Constitution pour mieux stipuler que tout ce qui a trait au ministère de la Défense relevait de son fait. Or ce ministre de la Défense est de facto le maître de l'économie. C'est dire l'étendue de son territoire.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Adjointes PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENVY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## L E T T R E S

## L'Isle-Verte: un journalisme brutal et inhumain

La tragédie qui a frappé la Résidence du Havre de L'Isle-Verte dans la nuit de mercredi au jeudi 23 janvier et qui affecte tout le Québec a donné lieu à un journalisme brutal et inhumain. Une telle tragédie devrait donner lieu à un sentiment de sympathie. Face à un ami en difficulté, on éprouve d'abord de la sympathie. Par la suite, on lui demande comment les choses en sont arrivées là et ce qu'on peut faire pour l'aider.

Sans tenir compte de l'immense douleur qui frappe les résidents, plusieurs médias se sont empressés d'essayer de trouver des coupables, et ce, sans enquête approfondie. On a tout d'abord tenté de blâmer les pompiers, pour ensuite s'en prendre au propriétaire de la résidence, pour passer à la question des gicleurs. Puis on s'en est pris à un locataire de la résidence en affirmant qu'il était à l'origine du feu puisqu'il avait fumé dans sa chambre. Par la suite, on nous a dit qu'il s'agissait d'une simple hypothèse. La recherche du ou des coupables se poursuit.

Pendant ce temps, on nous alimente de reportages frisants le voyeurisme avec des résidents en larmes qui ne demandent qu'à vivre leur peine à l'abri des médias. Ce n'est pas sûrement pas un hasard si ceux-ci ont refusé la présence des médias lors de la cérémonie religieuse du 26 janvier.

Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas examiner les conditions de sécurité dans ce genre de résidence, qui souvent ne sont pas à la hauteur de ce qui est

requis. Loin de là. C'est le temps de nous assurer que les meilleures conditions dignes d'une société moderne soient offertes aux personnes âgées. Tout cela doit se faire de façon civilisée en nous assurant de ne heurter la sensibilité de personne et en ne craignant pas de nommer les choses, mais après une enquête approfondie et preuves à l'appui. [...]

Serge Lachapelle  
 Le 27 janvier 2014

## Lire de Michel Arsenault

Des questions méritent d'être posées sur l'orientation des travaux de la commission Charbonneau! Elles pourraient être à l'origine de la mauvaise humeur de l'ex-président de la FTQ.

Cette commission a été instituée pour faire la lumière sur l'industrie de la construction. Elle fait actuellement le procès d'une banque appartenant à des travailleurs, qui a toujours rapporté gros tant à ses actionnaires qu'à l'économie du Québec. En quoi l'autopsie d'une guerre intestine entre leaders syndicaux sert-elle l'intérêt public? Pourquoi s'acharner à ce point sur ses dirigeants? Parce qu'elle a été infiltrée par un entrepreneur prospère et véreux et quelques membres de la mafia! S'il fallait le faire pour toutes les banques! De toute façon, le ménage, qui est de régie interne, a déjà été fait.

Pourquoi les administrateurs de ce fonds, dès 2007, ont-ils été placés sous écoute électronique? Pourquoi épargner les dirigeants la Caisse de dépôt ou de grandes firmes de génie qui, clés en

main, faisaient la pluie et le beau temps?  
 Jacques Lamarche  
 Sainte-Geneviève-de-Batiscan  
 Le 28 janvier 2014

## Financement des écoles confessionnelles

Dans sa lettre parue dans votre édition du samedi 25 janvier, M. Aziz Djaout établit un parallèle entre le financement des écoles confessionnelles et des productions artistiques «véhiculant» des valeurs athées, agnostiques ou antireligieuses. Ce parallèle me semble outrancier.

Un enfant en période de formation est très vulnérable à l'influence des idées. De plus, il va à l'école durant plusieurs années et un des objectifs de l'école confessionnelle est justement de l'amener à épouser une certaine religion plutôt qu'une autre. Lorsqu'on va voir une pièce de théâtre ou qu'on assiste à un concert, on nous présente un point de vue dans un temps limité et sans objectif de nous convaincre de ce point de vue. Il me semble y avoir là une différence fondamentale, et si l'État peut subventionner des activités culturelles généralement (assister à une représentation du *Messie* de Haendel ne me semble pas être un effort de me convertir), il me répugne que l'argent de mes impôts serve à enrôler des enfants durant plusieurs années dans une religion, quelle qu'elle soit.

Pierre Pagé  
 Lavaltrie, le 25 janvier 2014

## L I B R E O P I N I O N

## L'anglais à l'UdeM: complaisance excessive

VINCENT BLAIS-FORTIN

Étudiant en droit à l'Université de Montréal

Est-il possible pour un étudiant au baccalauréat en droit à l'Université de Montréal (UdeM) de répondre en anglais à ses examens? Les choses se présentent généralement ainsi: un étudiant demande au professeur s'il peut répondre en anglais. Sans connaître les compétences linguistiques du requérant, la plupart des professeurs acquiescent sur-le-champ. Pourtant, le texte du Règlement des études de premier cycle de l'UdeM prévoit, en des termes impératifs, l'obligation générale de répondre en français. Exceptionnellement, un étudiant peut répondre en anglais si l'une des deux situations suivantes trouve application:

D'abord, un étudiant peut répondre dans une autre langue lorsque la nature du programme ou du cours le justifie. Par exemple, il est normal que dans un cours d'espagnol les étudiants répondent à un examen dans cette langue. L'existence même du cours et ses objectifs pédagogiques justifient l'emploi de l'espagnol. À l'inverse de l'apprentissage des langues, l'apprentissage d'une notion juridique ne justifie en aucun cas l'emploi de l'anglais.

Ensuite, un étudiant peut répondre en anglais s'il a besoin d'une période d'adaptation pour parvenir à répondre en français. Présentement, ces périodes d'adaptation s'étendent sur toute la du-

rée du baccalauréat. Or, l'un des objectifs avoués de la Charte de la langue française est de faire du français la langue normale et habituelle du travail. Les universités ont leur rôle à jouer dans l'atteinte de cet objectif. D'ailleurs, dans sa politique linguistique, l'UdeM se «reconnait la responsabilité, en tant qu'établissement d'enseignement supérieur [...] de veiller à ce que ses étudiants puissent exercer leurs futures fonctions dans un français correct et conforme à l'usage et à la terminologie de leur discipline».

Ainsi, le but de la période d'adaptation est d'amener l'étudiant à effectuer une transition vers le français pour pouvoir, ultimement, utiliser le français dans l'exercice de sa profession. Or, comment un étudiant incapable de répondre en français aux examens pourra-t-il pleinement exercer sa profession dans la langue commune? Il est vrai que la faculté exige, dans le cadre du cursus obligatoire, que quatre ou cinq travaux soient rédigés en français, mais nous conviendrons tous que cela est insuffisant.

Lors d'une retraite professorale au printemps dernier, il fut question de l'application de la politique linguistique à la faculté: l'administration avait alors l'intention d'établir une politique commune des professeurs sur la recevabilité des examens en anglais. À ce jour, cette intention est restée lettre morte. Pour pallier l'application déficiente du règle-

ment, il pourrait y être prévu de se baser sur le résultat obtenu par l'étudiant au test de français international pour déterminer la présence d'un besoin d'adaptation. La production d'un tel test est nécessaire pour être admis à l'UdeM si l'étudiant n'a pas préalablement réussi l'épreuve uniforme de français. Forcés de réussir ce test pour être admis, les étudiants y démontrent certainement leur véritable capacité. De même, il pourrait être prévu que la période d'adaptation soit limitée à la première année pour assurer la transition de l'étudiant vers le français. C'est ce que prévoit par exemple la Politique linguistique de l'Université de Sherbrooke.

Enfin, considérant qu'il faut donner une interprétation restrictive aux exceptions, la pratique actuelle à la Faculté de droit où des professeurs acceptent des copies en anglais d'étudiants de deuxième et de troisième année est contraire au Règlement des études ainsi qu'à la Politique linguistique de l'UdeM. La situation de laisser aller actuelle découle donc d'un laxisme et d'une complaisance sans bornes dans leur application. Par conséquent, j'invite le ministre Pierre Duchesne à exercer son pouvoir discrétionnaire, prévu dans la Charte de la langue française, qui lui permet de demander aux universités de produire un rapport faisant état de l'application de leur politique linguistique.

## IDÉES

## « Je n'avais pas de pouvoir » : Michel Arsenault ment

Les statuts de la FTQ permettent au président d'intervenir auprès de ses syndicats affiliés. Que l'ancien chef syndical ait nié l'existence de telles dispositions est ahurissant.

CLAUDE GÉNÉREUX

Ancien président du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) au Québec et secrétaire-trésorier au niveau canadien, il a été candidat à la direction de la FTQ au congrès de 2013. Il n'a plus de fonction officielle au SCFP.

**L**e 31 octobre, je convoquais les médias afin d'annoncer ma candidature contre Michel Arsenault et avec le soutien de mon syndicat, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Le 4 novembre, Michel Arsenault déclarait aux mêmes médias qu'il ne se représenterait pas à la présidence au congrès qui aurait lieu trois semaines plus tard. Le château de cartes venait de s'écrouler.

Ce lundi, le citoyen Arsenault entamait son témoignage devant la commission Charbonneau. Déjà y sont étalées en quelques traits les fissures de l'armure du chevalier: perte de la boussole morale, manque de courage politique en certaines circonstances critiques et copinage. Questionné de près sur ses pouvoirs de président ou encore ceux de la centrale auprès de ses affiliés, il répond que son autorité n'est que morale et que l'affiliation à la FTQ est volontaire.

Il nie posséder des pouvoirs statutaires pour faire face à de telles situations. C'est faux et il ment. L'affiliation est volontaire, certes, mais cela n'est pas sans contrepartie, sans obligation de la part des affiliés. Outre l'obligation de la juste part du financement de la FTQ (cotisations), tous les affiliés sont régis par les statuts de la FTQ. Le chapitre XV a pour titre: « Le respect des normes morales et d'efficacité syndicale de la Fédération ». On y explique les devoirs qu'ont les affiliés d'agir selon des normes acceptables par tous sous peine de sanctions possibles pouvant mener à l'expulsion, en passant par des enquêtes et la mise sous tutelle.

Le bien-fondé de cette section repose sur une logique implacable: nonobstant l'autonomie réelle des affiliés, un éventuel comportement hors-norme — voire inacceptable — de leur part peut rejaulir sur la centrale ainsi que sur tous les autres affiliés. Il doit exister des outils à la FTQ pour y remédier.

N'est-ce pas précisément le cas, avec les écarts de conduite de la direction passée de la FTQ-Construction? Elle a fait ombre à l'ensemble de la FTQ, de son Fonds; même à l'ensemble du mouvement ouvrier. Combien de fois ai-je entendu des militants frustrés dire: « Ce n'est pas nous! Ce n'est pas parce que ça dit "FTQ"-Construction qu'il s'agit de nous! »

La FTQ est dotée de statuts qui lui permettent d'intervenir auprès de ses syndicats affiliés. L'article 83 est très clair quant au pouvoir d'enquête. L'article 84 décrit la possibilité de mise sous tutelle d'affiliés. Il est ahurissant que Michel Arsenault ait nié l'existence de telles dispositions. Il l'est tout autant du reste que la commission l'ignore. L'adage voulant qu'une avocate ne pose pas de question dont elle ne connaît pas déjà la réponse n'a pas été respecté par la procureure en chef Sonia Label.

Cette partie des statuts, bien entendu, existe pour des situations sortant de l'ordinaire. Si le quotidien de la FTQ était ainsi fait, ce ne serait pas vivable. Il est vrai que la règle générale veut que la présidence de la FTQ s'appuie sur son autorité morale (encore faut-il en avoir...). Il est tout aussi vrai qu'invoquer de telles dispositions peut être lourd de conséquences. Elles exigent donc prudence et



Claude Généreux revient sur un cas où la FTQ était intervenue pour mettre un syndicat délinquant sous tutelle. Contrairement ce qu'a dit Michel Arsenault devant la commission Charbonneau, les moyens de coercition existent, dit-il.

doigté. Les situations justifiant d'y avoir recours sont exceptionnelles dans la courte histoire de la FTQ (qui n'a pas 60 ans, alors que la FTQ-Construction est plus jeune encore). C'est pourquoi les précédents ne pleuvent pas, mais il y en a.

#### Précédent

Par exemple, Arsenault et moi participions activement en tant que délégués aux congrès de la FTQ au cours des années 1980. À l'époque, des éléments mafieux avaient pris le contrôle du syndicat de la fourrure. Un « dossier noir » à ce sujet avait circulé dans les rangs de la FTQ. Autour de 5000 membres, pour la plupart des femmes immigrantes, n'avaient aucun droit de regard sur leur syndicat, lequel n'allait pas dans la direction habituellement souhaitée par des travailleuses. Une résolution avait été soumise lors d'un congrès demandant au président Louis Laberge de procéder à une enquête et de prendre les mesures appropriées. Et ce, malgré l'autonomie des syndicats affiliés.

Ma section locale (SCFP 313), avec d'autres (TCA 501, par exemple), avait talonné Laberge pour que la résolution soit présentée pour discussion. Elle fut adoptée. Laberge avait rechigné, mais il s'était exécuté. Le syndicat fut, après enquête de la FTQ, mis sous tutelle. En ressortit un syndicat revigoré et démocratique.

La morale de cette histoire? Le président du temps avait « mis ses culottes ». Ça avait chauffé... mais de toute façon ça aurait chauffé. Les médias en ont fait leurs choux gras pendant quelques jours, mais vu la décision de la FTQ, cet épisode fut finalement favorable à l'organisation et à la cause syndicales.

Revenons à Arsenault qui, confronté à des situations difficiles, voulut préserver la réputation de la FTQ et du Fonds — je n'en doute pas —, mais il a voulu aussi, et bien plus, préserver la sienne au prix... de la FTQ et du Fonds. C'est pour une large part son type d'action envers les médias et son inaction envers certains affiliés qui nous ont conduits là où nous sommes aujourd'hui.

Arsenault craignait, nous dit-il, que s'il avait agi avec plus de résolution, la FTQ-Construction ait peut-être claqué la porte. D'une part, c'est l'aveu implicite qu'une action de la FTQ était possible! D'autre part, s'il est vrai qu'un enjeu important dans la chicane de clans qui a existé à la FTQ-Construction consistait à obtenir le « siège » au Fonds, il s'ensuit que personne dans ce syndicat n'avait intérêt à quitter la FTQ. Il aurait ainsi perdu à tout jamais l'accès à la FTQ (mais aussi à des sièges de représentation comme à la CSST) et au Fonds.

Si Michel Arsenault avait agi en amont du problème, il n'aurait même pas eu besoin de « pare-feu » renforcés au Fonds; ou même de code d'éthique. Le problème aurait été éliminé à la source!

Il nous dit aussi qu'il a rencontré Jocelyn Dupuis le 2 septembre et que le 19, ce dernier démissionnait. Cela, insiste-t-il, n'était pas le résultat de la pression médiatique, mais de son action à lui. Il faut donc le croire... et selon cette même logique, le fait de me présenter à la présidence de la FTQ le 31 octobre est le geste qui, le 4 novembre, l'a mené à retirer sa candidature à la présidence de la FTQ. « C'est toujours ça d'pris. »

**La morale de cette histoire? Le président du temps avait « mis ses culottes »**

FPJQ

## Laissez les journalistes travailler!

Dans les Villes, on entrave trop souvent le travail des « sentinelles de la démocratie ». Cela brime les citoyens.

PIERRE CRAIG

Président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec

**S**aint-Lambert, 20 janvier. « Enlève ça de là. » Le ton est intransigent. Le nouveau maire ordonne à un journaliste qui veut enregistrer la séance du conseil de retirer son micro. Le même soir, à Candiac, le maire interdit à un journaliste de prendre des photos du conseil municipal. Plus tôt dans la journée, à Québec cette fois, le maire ferme la porte de son bureau au nez des journalistes arrivés deux minutes trop tard parce qu'ils posaient des questions au chef de l'opposition.

Le 15 janvier, à Mont-Saint-Pierre en Gaspésie, la mairesse or-

donne à un caméraman qui filme la séance du conseil de ranger sa caméra. À Saguenay, le maire traite les journalistes qui posent de bonnes questions de « pas bons » et leur reproche de jouer le rôle de l'opposition. Et que dire de ces maires qui menacent les journalistes locaux trop curieux de cesser de publier des avis publics dans leurs pages?

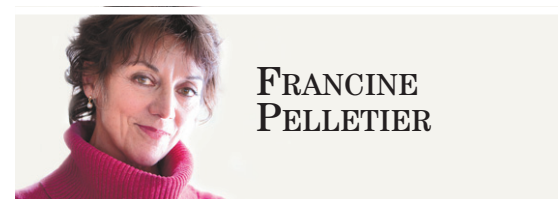
À travers ces journalistes dont on entrave le travail, c'est notre droit d'être informés des affaires de nos villes qu'on nie. Avons-nous les moyens d'être tenus dans l'ignorance de ce que font nos élus avec notre argent? Voulons-nous continuer d'engraisser les voleurs de fonds publics? En

avons-nous assez des « Monsieur 3% » et des voyages dans le sud payés par des entrepreneurs aux fonctionnaires de nos villes? Si nous répondons oui, nous devons, par tous les moyens, aider les journalistes à faire leur travail. Parce que sans les journalistes, la commission Charbonneau n'existerait pas et la commission Gomery, avant elle, n'aurait jamais eu lieu.

J'ai la profonde conviction que de très nombreux maires et conseillers des villes du Québec ont comme valeur première de servir leurs concitoyens. Pensons à la mairesse de Lac-Mégantic. Mais, dans beaucoup d'autres villes du Québec, des élus n'ont rien compris au caractère démocratique de

leur fonction et se comportent comme les patrons d'une entreprise privée. Selon certains maires, les journalistes n'ont pas à se mêler de leurs affaires. La Fédération professionnelle des journalistes du Québec lance aujourd'hui un appel pressant aux mairesses et maires du Québec, au chef de la première ministre Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, Sylvain Gaudreault, au chef de l'opposition Philippe Couillard, au chef de la seconde opposition François Legault et à la porte-parole de Québec solidaire, Françoise David. Au nom de tout ce que nous considérons collectivement comme sacré, prenez tous les moyens, y compris législatifs, pour permettre aux journalistes du Québec de jouer leur rôle: celui de sentinelles de la démocratie.

## Dans les ruines rouges du siècle



FRANCINE PELLETIER

**L**es performeuses les plus hot de la planète, les artistes punk qui nous ont forcés à voir la pataude Russie et ses babouchkas autrement, les dissidentes qui n'ont pas eu peur de dénoncer le Kremlin et l'Église orthodoxe russe d'un même souffle, les judicieusement nommées Pussy Riot sont de retour. Juste à temps pour troubler la fête des Jeux d'hiver de Sochi encore davantage.

Maria Alyokhina et Nadezhda Tolokonnikova ont été graciées en décembre dernier par un Vladimir Poutine voulant se montrer magnanime à l'aube du grand rendez-vous d'hiver. Avec la même baguette magique, le président russe a également libéré le magnat du pétrole Mikhaïl Khodorkovsky et 28 militants de Greenpeace (dont un Québécois). Les Greenpeace sont rentrés précipitamment chez eux, le milliardaire Khodorkovsky s'est exilé en Allemagne, mais les deux jeunes femmes, elles, sont restées sur place, reprenant leur croisade anti-Poutine, sobrement habillées cette fois, et sans l'ombre (ou presque) d'un juron. Peu de « décalisse » ou de nudité pour les Pussy Riot d'aujourd'hui.

Selon la journaliste russo-américaine Masha Gessen, 16 mois dans un camp de travail à geler, à manquer de nourriture et à coudre des uniformes de policier 16 heures par jour ont transformé Maria Alyokhina, 26 ans, et Nadezhda Tolokonnikova, 24 ans, de performeuses punk en dissidentes politiques de taille. Dans un récent article du *Globe and Mail*, on parle même d'elles comme les nouvelles Soljenitsyne et Sakharov.

À la manière des samizdats de l'époque soviétique, les écrits de la leader du groupe, Nadezhda Tolokonnikova, décrivant les conditions de détention qu'elle et sa compagne ont dû subir ont circulé à l'extérieur. Du même coup, les Pussy Riot qui ont toujours fait sourcilier, même parmi les Russes progressistes, sont devenues la voix de l'opposition dans un pays qui en compte actuellement très peu. Et quelle opposition.

« Elles sont l'exact contraire de Poutine », dit la propriétaire de galerie d'art qui projetait cette semaine un documentaire (interdit encore récemment) sur les Pussy Riot. « Il est un homme, elles sont des filles. Il est vieux, elles sont jeunes. Il est gris, elles sont colorées. Il est riche, elles sont pauvres. Elles ont démasqué au monde entier comment notre système fonctionne, la justice, les prisons, mais aussi la force de la communauté artistique en Russie. »

Moi, dans les ruines rouges du siècle, le titre de la magnifique pièce de théâtre d'Olivier Kemeid racontant la vraie histoire d'un ami comédien, Sasha Samar, jeune Ukrainien qui a vécu les derniers soubresauts de l'empire soviétique, pourrait très bien servir ici pour décrire Maria Alyokhina et Nadezhda Tolokonnikova: « Elles, dans les ruines rouges du siècle » — qui, en Russie, n'en finit pas de hoqueter.

Les Jeux d'hiver de Sochi sont le tour de passe-passe de Vladimir Poutine pour convaincre le monde entier que la Russie est désormais de ce siècle, moderne, démocratique et florissante par-dessus le marché. Évidemment, il n'a pas fallu attendre la réapparition des Pussy Riot, ou encore l'histoire des toilettes siamoises (voir la délicieuse chronique de Jean-François Nadeau dans *Le Devoir* du 27 janvier), pour s'apercevoir qu'il n'en est rien. Les Jeux de Sochi, qui vont coûter plus cher que tous les Jeux d'hiver réunis, qui ont remis le feu aux poudres dans les territoires musulmans envahissants et qui, par conséquent, présentent un potentiel terroriste inquiétant, où les travailleurs des installations n'ont souvent pas été payés et où la population locale vit dans la pauvreté, pour ne rien dire du fait que Sochi est une ville où poussent des palmiers, sont d'une absurdité totale.

Maria Alyokhina et Nadezhda Tolokonnikova ont fermement l'intention de le souligner. Le 7 février, jour d'ouverture des Jeux, elles seront de retour dans la blafarde Mordovie, « l'archipel du goulag » de la Russie d'aujourd'hui, pour tenter des recours judiciaires au nom des prisonniers politiques toujours incarcérés là-bas. « Tous les Russes doivent réfléchir aux raisons pour lesquelles il faut se débarrasser de Poutine », dit Nadya Tolokonnikova.

Qu'advient-il de ces Dames Émeutes une fois les Jeux terminés, les médias étrangers repartis et le président russe et ex-officier du KGB revenu à ses instincts de base? Qui sait. En attendant de voir, souhaitons-leur un gros merle dans cette courageuse tentative d'ébranler les colonnes du temple.

fpelletier@ledevoir.com

## ACTUALITÉS

## COUILLARD

SUIITE DE LA PAGE 1

« Sur le plan social, alors que d'un côté, le gouvernement divise, nous, on veut rassembler. On veut créer une identité québécoise, maintenir et promouvoir une identité québécoise qui rassemble tous les Québécois », a-t-il fait valoir. Philippe Couillard proposera un projet de société « qui envoie le message que nous, les Québécois, nous sommes forts, confiants ».

À ses yeux, le projet du PQ « est largement basé sur l'humiliation, la peur, le retrait — on est des assiégés, le monde entier nous en veut, on a peur des autres ».

Le déclin démographique au Québec est amorcé et l'accroissement du nombre des ménages provient « très largement » de l'immigration, a signalé le chef libéral qui a dit citer les plus récentes statistiques.

Les libéraux sont en mode électoral, a reconnu Philippe Couillard. Au caucus, huit candidats ont été présentés aux députés.

Même si par les temps qui courent le chef libéral parle beaucoup de la charte des valeurs, il voudra éviter de se laisser entraîner sur ce terrain lors de la campagne électorale. « On va en parler mais on ne fera pas notre campagne là-dessus. On va faire campagne sur l'économie, l'emploi, la richesse collective des Québécois. »

La position libérale sur la charte des valeurs, qui comprend le maintien du crucifix au Salon bleu de l'Assemblée nationale, est maintenant connue. « Cette question, pour nous, c'est réglé », a-t-il soutenu.

Plusieurs députés libéraux jugent d'ailleurs que la défense du crucifix manifestée par leur chef, Philippe Couillard, se traduira par des votes pour leur parti à la prochaine élection générale.

À l'entrée du caucus libéral, le député de Maskinongé, Jean-Paul Diamond, a dit croire que « les gens veulent garder le symbole », particulièrement dans les circonscriptions rurales comme celle qu'il représente. « Je suis dans un comté rural, c'est excellent », a-t-il indiqué en parlant de la position du Parti libéral du Québec qui vient de trancher : le crucifix, accroché au Salon Bleu par Maurice Duplessis en 1936, y restera.

Dans le débat sur la charte des valeurs, s'engager à conserver le crucifix au Salon bleu, « ça fait une différence » dans sa circonscription, estime le député chevronné, dans un contexte où une majorité de ses électeurs sont pour la charte. « Il y en a qui sont pour, il y en a qui sont contre, mais la plupart sont pour la charte », a-t-il affirmé.

Pour le député de Mégantic, Ghislain Bolduc, cette défense du crucifix aura « un effet positif » pour les libéraux même s'il avance que la charte des valeurs ne suscite pas d'intérêt « dans nos régions ».

« On va parler maintenant de choses réelles », a soutenu Philippe Couillard, déplorant « que l'on consacre 250 heures de travaux de l'Assemblée nationale à un enjeu largement théorique et une fiction du Parti québécois ».

« Il n'y a aucun policier qui porte de signes religieux alors qu'il y a 350 000 chômeurs au Québec », a martelé le chef libéral.

Le Devoir

## Crucifix : un « flip flop » électoraliste de Couillard, selon la CAQ

Le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, voit dans le « flip flop » de Philippe Couillard une manœuvre bassement électoraliste. « Ce n'est pas très fort », a-t-il lancé mardi après-midi.

Cela dit, le chef du deuxième groupe d'opposition s'est dit « content » de la profession de foi libérale en faveur du maintien du crucifix dans le Salon bleu. « On a toujours été d'accord pour garder le crucifix au Salon bleu », a souligné M. Legault. Pourtant, la députée Nathalie Roy indiquait la semaine dernière que la CAQ appuierait le retrait du crucifix de l'Assemblée nationale si la « majorité des Québécois, des Québécois » le demandait. « Écoutez, si les gens veulent qu'on le déplace, on le déplacera », a répété l'élue caquiste en commission parlementaire.

Selon M. Legault, une élection référendaire sur le projet de charte de la laïcité profiterait au Parti québécois. « Le plus vite [la première ministre Pauline Marois] déclenche des élections, on garde le focus sur la charte. C'est ce qu'elle souhaite. [Mais] on ne parlera pas seulement de la charte », a-t-il averti.

Marco Bélaïr-Cirino

## UDEM

SUIITE DE LA PAGE 1

le libre-choix. Adoptée en 2001, la Politique linguistique de l'UdeM statue que « sous réserve des dispositions particulières applicables », les examens sont passés en français et les travaux, mémoires et thèses sont rédigés dans cette même langue.

Étudiante au baccalauréat sciences politiques et en droit, Catherine Fournier a aussi remarqué que certains enseignants laissent le choix à l'étudiant de la langue de rédaction des travaux. « L'enseignant a dit à toute la classe "faites ce que vous voulez." Comme si l'université était bilingue. » Selon l'étudiante de 2<sup>e</sup> année, cette banalisation livre un mauvais message aux étudiants étrangers qui ont fait le choix d'une université francophone. « Ils vont penser que le français n'est pas si important que ça. »

Mme Fournier, qui est à la tête du Mouvement des étudiants souverainistes, dénonce aussi la place grandissante qu'occupe l'anglais dans les bibliographies des plans de cours des professeurs. À sa dernière session, sur cinq cours, trois présentaient des ouvrages exclusivement en anglais. La Politique linguistique stipule pourtant que le matériel pédagogique doit être en français « dans la mesure du possible », à moins qu'il n'existe aucun équivalent de qualité dans cette langue. « Tout particulièrement au premier cycle », l'usage du français doit être favorisé. « J'ai de la difficulté à croire qu'il n'y avait pas un seul livre en français pour parler des systèmes électoraux », note M<sup>me</sup> Fournier.

## Politique à géométrie variable

Le doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Guy Lefebvre, reconnaît que l'application de la politique peut être à géométrie variable. C'est pourquoi les membres de sa faculté ont décidé de se doter d'un guide d'application de la Politique linguistique, une tâche sur laquelle planche actuellement le vice-doyen. « Dans un bureau de doyen, on ne voit pas tous les documents qui sont remis aux étudiants, on ne sait pas tout ce que font les profs. Ils peuvent de bonne foi accorder une permission, mais maintenant on aura des règles claires et précises, connues de tous », a-t-il insisté. « On veut déterminer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Est-ce qu'un prof dans son bureau a le pouvoir de dire qu'il accepte telle ou telle chose ? Le règlement dit qu'on peut faire des mesures d'accommodements pour les étudiants, mais ça va jusqu'où ? »

Environ 50% des étudiants à la maîtrise et au doctorat en droit viennent de l'étranger, a-t-il ajouté. Et 5% d'entre eux rédigent leur thèse ou mémoire en anglais. Au premier cycle, toutefois, le français prédomine, assure-t-il. Et il revient au doyen de chaque faculté de décider des arrangements qu'il fait avec ses étudiants qui ne maîtrisent pas le français de prime abord.

En haut lieu, c'est le vice-rectorat aux relations internationales, à la Francophonie et aux partenariats institutionnels qui est chargé de veiller à l'application de la Politique linguistique. Jusqu'ici, il n'a reçu aucune plainte, a indiqué un porte-parole. Selon, Tiago Silva, secrétaire général de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'UdeM (FAE-CUM), les étudiants se découragent souvent de formuler des plaintes, car le fardeau de la preuve leur incombe. « Mais on travaille à publier le formulaire de plainte et on va lancer une campagne de sensibilisation avec un site Web », a-t-il précisé.

Vincent Blais-Fortin veut un engagement ferme pour régler le problème, allant même jusqu'à interpeller le ministre de l'Enseignement supérieur. « J'invite le ministre Pierre Duchesne à exercer son pouvoir discrétionnaire, prévu dans la Charte de la langue française, qui lui permet de demander aux universités de produire un rapport faisant état de l'application de leur politique linguistique », écrit-il dans sa lettre ouverte.

Le Devoir

## OBAMA

SUIITE DE LA PAGE 1

n'ont tout simplement pas d'emploi. »

Rappelant que les inégalités n'ont cessé de croître au cours des 30 dernières années, il a souligné qu'il appartient aux élus de tout mettre en œuvre pour « renverser cette tendance » et de rétablir la foi dans le rêve américain. « Soyons francs : cette foi a subi de graves revers. Depuis plus de trois décennies, avant même que la Grande Récession [de 2007-2009] s'abatte, des évolutions technologiques massives et la concurrence mondiale ont éliminé de nombreux emplois de qualité de la classe moyenne, et sapé les fondations de l'économie dont leurs familles dépendent », a-t-il fait valoir.

Le dirigeant démocrate prévoit donc présenter une série de propositions « concrètes et pratiques » pour « faire accélérer la croissance, renforcer la classe moyenne et créer des nouvelles passerelles vers la classe moyenne », a-t-il expliqué. Certaines de ces mesures « vont requérir une action du Congrès, et j'ai hâte de travailler avec vous tous », a souligné M. Obama, dont le programme économique et social a maintes fois été contrecarré par des blocages des républicains, majoritaires à la Chambre des représentants depuis 2011.

## 2014, année de la « percée »

Mais le chef de la Maison-Blanche est aussi prêt à exercer ses pouvoirs présidentiels. Il a ainsi annoncé qu'il rédigerait bientôt un décret afin de faire passer à 10,10\$ le salaire minimum des nouveaux employés contractuels de l'État fédéral. Le salaire minimum fédéral est actuellement de 7,25 dollars.

Le président souhaite en outre qu'une telle hausse s'étende à l'ensemble du pays. « Cela aidera les familles, cela donnera aux ménages plus d'argent pour consommer et cela n'implique aucun nouveau programme bureaucratique », a-t-il dit. Ce genre de mesure nécessite l'appui du Congrès. Or, John Boehner, président républicain de la Chambre des représentants, a répété plus tôt dans la journée son opposition à toute hausse du salaire minimum, estimant que cette « mauvaise mesure » serait contre-productive.

Une tentative de bonification, à 9\$ l'heure, a d'ailleurs échoué l'an dernier. Un tel coup de pouce bénéficierait directement à près de 17 millions d'Américains, selon l'Economic Policy Institute, alors que le décret que compte présenter M. Obama ne concernera



LARRY DOWNING ASSOCIATED PRESS

Il appartient aux élus de renverser la tendance menant vers une hausse des inégalités, a dit Barack Obama.

qu'environ 250 000 salariés.

Outre la question du salaire minimum, le président a dit vouloir implanter des mesures exécutives pour aider les chômeurs de longue date à retourner sur le marché du travail et élargir les programmes de formation de main-d'œuvre. Et selon lui, il est tout simplement « embarrassant » de constater que les femmes gagnent toujours moins que les hommes, à travail égal. Barack Obama a aussi répété son souhait d'améliorer le système d'éducation américain.

Selon lui, l'année 2014 peut être celle de la « percée » pour son pays après des années de convalescence à la suite de la crise économique. Evoquant « le taux de chômage le plus bas depuis cinq ans », « un marché de l'immobilier en train de rebondir », M. Obama a estimé que « les États-Unis sont mieux placés pour le XXI<sup>e</sup> siècle que n'importe quel autre pays sur terre ».

Il a aussi abordé le dossier environnemental en réaffirmant que « les changements climatiques affectent déjà nos nations » et que la lutte contre ces bouleversements est plus que jamais nécessaire. Barack Obama a promis l'an dernier d'agir en dévoilant un plan qui doit notamment conduire à une réduction des émissions des centrales électriques au charbon. Le président s'est aussi engagé à promouvoir davantage les sources d'énergie propre, comme le solaire et l'éolien.

Malgré les appels répétés du gouvernement Harper et des républicains depuis des mois, il n'a tout simplement pas évoqué l'épineux dossier de l'oléoduc Keystone XL. L'an dernier, il a indiqué que le projet de pipeline pour relier l'Alberta aux raffineries du Texas sera approuvé seulement s'il n'aggrave pas les émissions de gaz à effet de serre des États-Unis.

## Dossier iranien

En matière de politique internationale, Barack Obama a prévenu qu'il opposerait son veto à toutes sanctions contre l'Iran qui seraient votées par le Congrès pendant les négociations sur le programme nucléaire de Téhéran. « Que ce soit clair : si le Congrès m'envoie maintenant une nouvelle loi de sanctions qui menace de faire dérailler ces pourparlers, j'y mettrai mon veto », a-t-il déclaré.

Il a par ailleurs soutenu que les États-Unis ont mis al-Qaïda « sur le chemin de la défaite », mais que « la menace a évolué » et des groupes affiliés s'enracinent ailleurs, comme au Yémen, en Somalie, en Irak et au Mali. « Au Yémen, en Somalie, en Irak et au Mali, nous devons continuer à travailler avec nos partenaires pour affaiblir ces réseaux et les rendre inopérants », a jugé M. Obama.

Avec l'Agence France-Presse  
Le Devoir

## LEDUC

SUIITE DE LA PAGE 1

pect comme homme et comme artiste, dit Madeleine Arbour, avec une tristesse manifeste. La rigueur de sa pensée m'a aidée à vivre. Cet homme fut un grand exemple. »

En 1948, il avait été un des signataires du manifeste Refus global avec Riopelle, Mousseau, les deux Gauvreau, Borduas, Françoise Sullivan, Madeleine Arbour, Marcel Barbeau, et les autres : un écrit fondateur du Québec moderne. Tous ces artistes ruiaient dans les brancards d'une société trop assoupie à l'ombre du crucifix. L'art de Fernand Leduc aura poussé sur le terreau de la liberté à emporter de haute lutte, mais aussi de l'intériorité, d'une grâce intérieure, et sa vie aura été plus sereine que celle de la plupart des autres signataires du brûlot.

Françoise Sullivan avait signé aussi le manifeste et revoyait mardi leurs longs chemins souvent croisés. « Ce grand homme avait une pensée profonde, en ligne droite. Il a eu une longue et belle vie conduite selon des exigences d'absolu auprès de Thérèse Renaud qu'il adorait. »

Né en 1916 à Viauville dans l'est de Montréal, il fut formé chez les frères maristes de 1927 à 1939, puis diplômé de l'École des beaux-arts de Montréal en 1943. Après s'être lié avec Paul-Émile Borduas, Fernand Leduc avait rencontré André Breton à New York en 1945. Le groupe des Automatistes, sous l'aile de Borduas, fut inspiré par la démarche du poète surréaliste français. Fernand Leduc s'installa à Paris dès la fin de la guerre, tant il était difficile de créer dans le Québec du temps, puis se partagea entre Paris et Montréal, allergique aux mondantés mais aimant la confrontation des idées et des approches stylistiques. Il fonda avec d'autres l'Association des artistes non-figuratifs de Montréal, qu'il présida.

Avec Borduas, si longtemps admiré, Fernand Leduc vécut une rupture de courant de pensée, qui lui permit de voler de ses propres ailes, car il faut tuer le père, dit-on. Mais en 1988, il allait recevoir ému le prix Paul-Émile-Borduas, plus haute distinction du Québec en arts visuels. Adoubé par le maître de façon posthume. On n'y échappe pas.

Des grands élans passionnés qui répondaient à l'obscurantisme de ses premières années de création, il était allé vers l'abstraction,

se délestant de plus en plus des formes organiques, pour entrer en lumière.

Le peintre Marcel Barbeau, vieux compagnon du temps des Automatistes puis des années parisiennes, lui rend hommage : « La qualité principale de Fernand Leduc fut d'être arrivé à une expression directe très personnelle et authentique comme peintre. Comme penseur, il a démontré à quel point un art se transforme avec l'expérience. »

## Cheminement intérieur

Les lieux où Leduc s'est posé au cours de sa carrière, Paris, l'île de Ré, l'Italie, le Mexique, etc. lui permirent d'explorer d'autres prismes, différents éclats de lumière, mais depuis 2006, il était revenu s'établir à Montréal. Au long de sa carrière, le peintre eut de nombreuses expositions collectives et en solo, ici comme ailleurs. L'exposition Fernand Leduc de 1943 à 1985 avait démarré en 1985 à Chartres, pour filer à La Rochelle et dans plusieurs villes canadiennes. En 2006, le Musée national des beaux-arts du Québec lui consacra une importante rétrospective.

Aux yeux de Line Ouellet, Fernand Leduc, par-delà le grand artiste, demeurait un sage.

« Et un grand homme aussi, avec un cheminement d'intériorité exceptionnel. Sa création se nourrissait de sa vie et la lumière dans ses toiles. Il s'est constamment renouvelé, pionnier de l'automatisme avec une expression gestuelle, puis allant vers l'abstraction géométrique et les grands plans en à-plats de lumière. » Il transformait en couleurs ses influences. « Au fond, je suis un peintre impressionniste », s'amusait-il à dire en envoyant valser les étiquettes.

À Québec, au Musée national des beaux-arts, dès le 20 février prochain, une trentaine de ses œuvres de toutes époques seront exposées, comme dans d'autres salles, celles de Jean-Paul Lemieux, Alfred Pellan, Jean-Paul Riopelle. L'événement était prévu depuis longtemps. Il prend une nouvelle résonance avec le départ du dernier survivant de ces grands artistes québécois auxquels le musée lèvera bientôt son chapeau, avec un recueillement de plus.

Avec Mélanie Loisel  
Le Devoir

**D** Voir aussi : Des photos et des œuvres du peintre Fernand Leduc sur LeDevoir.com

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346  
Par télécopieur 514 985-3390